

Programme pour les élections communales 2018

CRÉONS DEMAIN

#ForestBouge

Forest bouge !

Depuis quelques années, notre commune connaît un souffle nouveau.

Il trouve notamment sa source dans le dynamisme des habitant.e.s qui s'investissent dans des quartiers durables, pour l'accueil de migrant.e.s, dans des coopératives alimentaires, des « repair cafés », lors d'enquêtes publiques concernant les contrats de quartier ou des projets immobiliers, pour sensibiliser les mandataires aux questions qui ont trait à la mobilité ou à l'éducation, etc.

Il est aussi l'œuvre des mandataires écologistes au sein du conseil communal et, depuis douze ans, au sein du collège des bourgmestre et échevins : ouverture du centre culturel « Le Brass », création de dizaines de nouveaux logements à finalité sociale, rénovation des parcs Marconi et Jacques Brel, lutte contre les inondations, ouverture de nouvelles places à la maison de repos du Val des Roses, création d'un point d'information Jeunesse, réaménagement des voiries pour faire plus de place aux piétons et aux cyclistes... Ce ne sont là que quelques exemples des nombreuses réalisations de nos échevin.e.s, notre président du CPAS et nos présidents du Foyer forestois d'abord, du Foyer du Sud ensuite.

Cette transformation de Forest en véritable commune urbaine, où il fait bon vivre que l'on soit enfant, jeune adulte, ou personne âgée, nous voulons la poursuivre.

Chaque Forestois.e doit pouvoir avoir accès à un logement confortable à prix raisonnable ; à des espaces verts et récréatifs à proximité de chez soi ; à une place de crèche ou d'école dans son quartier ; à des activités culturelles et sportives de qualité et variées ; à des commerces de proximité proposant des produits sains, locaux et respectueux de l'environnement ; à des moyens de déplacement agréables, sûrs et efficaces.

Il ne s'agit donc pas seulement d'être « un bon gestionnaire », de naviguer à vue : nous voulons rendre le futur désirable, penser au-delà des six ans de la prochaine législature, et permettre la transition vers une commune moderne, qui réponde aux défis sociaux, économiques et environnementaux de notre société.

Évidemment, cela ne pourra se faire qu'avec vous : il n'est pas question d'être des leaders éclairés qui guident le peuple vers la lumière. Pour les écologistes, le « comment faire » est aussi important que le « quoi faire » : la démocratie est au cœur de notre projet.

Nous voulons donc continuer à accompagner les initiatives citoyennes, les aider à se multiplier, permettre qu'elles bénéficient à tou.te.s les habitant.e.s, surtout aux plus fragilisés.e.s.

Cette démarche, nous l'avons déjà mise en œuvre pour rédiger ce programme. Il est en effet le fruit de réflexions avec les militant.e.s écologistes, mais aussi et surtout des nombreuses rencontres avec les Forestois.e.s effectuées depuis le printemps 2017, sur les marchés, dans les parcs, en porte-à-porte, ou lors de contacts avec des comités de quartier, des associations de parents, des groupes d'artistes, etc.

Ensemble, continuons donc à faire bouger Forest pour en faire une commune verte, ouverte, solidaire, durable, accessible à tou.te.s !

1. Forest en route pour la transition écologique

Les initiatives environnementales tant citoyennes, associatives que communales ont fleuri ces dernières années à Forest. Les quartiers durables citoyens ont initié la dynamique, et on ne compte plus aujourd'hui les jardins participatifs, les projets d'agriculture urbaine, les promenades découvertes, les actions mobilité douce, les actions de sensibilisation... Si nous avons joué souvent un rôle d'accompagnement, la créativité et le dynamisme des citoyen.ne.s ont fait le reste et offrent aujourd'hui à Forest un visage beaucoup plus vert et convivial.

1.1. Une commune durable

Si des mesures ont été prises et des actions entreprises par la commune dans le sens d'une plus grande qualité de vie, l'état global de notre environnement requiert des mesures urgentes et ambitieuses à tous les niveaux, du terrain local aux mesures européennes.

Quelques acquis

- Création d'un service Environnement au sein de l'administration communale
- Mise en place d'un Agenda 21¹
- Organisation annuelle du Printemps du Développement durable, devenu le Printemps de l'Environnement en 2017
- Intégration de critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés publics passés par la commune (fournitures de bureau, blanchissage du linge, nourriture, papier, produits d'entretien et d'hygiène)

Nos propositions

1.1.1. Faire de Forest une commune éco-exemplaire

- Promouvoir les gestes et les choix de consommation et de produits qui réduisent l'empreinte écologique, en insistant sur la démarche collective
- Continuer à susciter et soutenir les démarches éco-citoyennes (alimentation, produits d'entretien, énergie...) des écoles, des groupements, des entreprises, maisons de repos...
- Renforcer les activités proposées dans le cadre du Printemps de l'environnement
- Obtenir le label Entreprise Eco-dynamique pour l'administration communale, et inciter les institutions partenaires (CPAS, Foyer du Sud, écoles, maisons de quartier...) à se lancer dans la dynamique

1 L'Agenda 21 local est un plan d'actions qui définit les stratégies pour les pouvoirs locaux. Grâce à ce document, les communes et CPAS peuvent s'engager à long terme dans le développement durable, en concertation avec tous les services de l'administration et les acteurs concernés.

1.2. Une commune « manger sain, durable, local »

Il faut permettre l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité, respectueuse de la santé, produite dans des conditions préservant l'environnement et garantissant un revenu correct aux producteur.trice.s. La commune doit jouer un rôle actif pour rapprocher les producteur.trice.s et les consommateur.trice.s. Consommer local est au cœur de nos relations sociales, du rapport à notre environnement et de notre projet économique. De nombreuses initiatives tant citoyennes que communales existent déjà à Forest : il s'agit de renforcer cet élan.

Quelques acquis

- Soutien au développement de l'agriculture urbaine : création de 14 potagers collectifs ; soutien d'initiatives d'incroyables comestibles (potagers dans l'espace public : ancienne bibliothèque, parc Jupiter, square Lainé...) ; soutien à la production individuelle de l'alimentation via le projet de la Fourche à la Fourchette (apiculture : ruchers du parc Jacques Brel) ; production de chicons et de pleurotes avec le projet Monsieur Funghi et Madame Witloof ; programme de potagers éducatifs sur le site de la rue de l'Imprimerie
- Repas bios, locaux et de saison servis à tous les élèves des écoles communales forestoises depuis 2016. Les crèches (qui ont des cuisiniers « à domicile ») se sont quant à elles inscrites dans la démarche régionale [GoodFood](#)

Nos propositions

1.2.1. Soutenir l'alimentation durable au sein de l'administration communale

- Développer une stratégie et un programme d'actions visant à soutenir l'alimentation durable au niveau communal avec un plan nutrition santé communal en impliquant tous les acteurs communaux (CPAS, maison de repos du CPAS...)
- Créer un droit au repas sain et quotidien pour tous les enfants en offrant la possibilité, dans toutes les écoles, d'obtenir un repas équilibré, sain et de qualité à petit prix pour les familles à faibles revenus
- Veiller à ce que les fournitures alimentaires pour les événements organisés par la commune intègrent des critères de durabilité

1.2.2. Soutenir les Forestois.es dans la transition alimentaire

- Soutenir les initiatives citoyennes telles que les groupements d'achats, les coopératives alimentaires, etc.
- Encourager l'organisation d'ateliers cuisine ou de "bars à soupe", favoriser les échanges de savoir-faire culinaire en veillant particulièrement à réduire la fracture sociale et culturelle
- Organiser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation saine et durable
- Soutenir le "Marché Durable" qui se tient à la place Albert tous les jeudis et faire en sorte que tous les marchés forestois (Saint-Denis, Saint-Antoine) aillent vers plus de durabilité

1.3. Une commune verte

Forest est une commune verte, qui possède de nombreux espaces verts sur son territoire. Il faut préserver ce caractère, ce qui nécessite de poursuivre la politique de gestion durable de ces parcs, communaux et régionaux.

Quelques acquis

- Rénovation du parc classé Jacques Brel grâce à des subsides obtenus de Beliris² et des Monuments et Sites³
- Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts : prairie fleurie, verger, ruches, suppression des produits phytosanitaires, désherbage mécanique et thermique...
- Rénovation du Parc Marconi dans le cadre du contrat de quartier Albert
- Rénovation du square Auguste Lumière en jardin de pluie⁴
- Création d'un jardin de plantes tinctoriales⁵ par la cellule Environnement
- Vote d'un règlement autorisant l'appropriation et la verdurisation des espaces publics par les citoyens

Nos propositions

1.3.1. Préserver et multiplier les espaces verts, en particulier dans les quartiers denses

- Implanter des « pockets parcs » sur de petits espaces délaissés dans les quartiers très urbanisés
- Concrétiser avec Beliris le réaménagement du parc de Forest, en veillant à conserver son caractère arboré, dans le cadre des règles urbanistiques
- Préserver et poursuivre la gestion écologique du parc du Bempt et l'étude de réalimentation des étangs
- Poursuivre la rénovation écologique du parc Jacques Brel, réaménager le bassin, rénover le mur mitoyen et le pavillon classé
- Dans le cadre du contrat de quartier « Wiels sur Senne », concrétiser la réalisation d'une zone de parc entre le Wiels et le Brass, le relier au parc de Divercity, et développer un parc ainsi que des espaces sportifs et collectifs dans le pôle Charroi⁶
- Poursuivre le soutien aux animations dans les parcs comme « la Guinguette du Parc de Forest » et « Parkdesign » au Parc Duden ainsi que l'activité « Jardin Essentiel » du square Lainé

2 Beliris est une instance issue d'une collaboration entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale dont l'objectif est de promouvoir le rayonnement de Bruxelles en tant que capitale de la Belgique et de l'Europe. Beliris réalise des projets de construction, de rénovation et de restauration dans des domaines variés : mobilité, logements sociaux, espaces verts, revitalisation des quartiers, culture, patrimoine, sport.

3 Organe chargé de la mise en œuvre de la politique régionale en matière de conservation du patrimoine.

4 Un jardin de pluie est l'une des nombreuses formes des jardins d'eau et [techniques alternatives pour la gestion des eaux de ruissellement urbain](#).

5 Plantes dont certaines parties servent à préparer colorants et teintures.

6 Zone située entre la Senne et le chemin de fer.

1.3.2. Renforcer la présence de la nature lors des aménagements de voiries et dans les projets immobiliers

- Porter une attention plus particulière à l'état de santé des arbres de l'ensemble des avenues de la commune et aux solutions à apporter en cas de remplacement
- Augmenter le nombre de projets participatifs avec les riverain.e.s visant à améliorer la connaissance de la faune et de la flore dans les espaces verts
- Développer un maillage de zones naturelles vertes et bleues, notamment pour ramener espaces verts et zones aquatiques en milieu urbain
- Sensibiliser la population à la gestion différenciée (réduction des pesticides) de ses espaces verts (jardins...)
- Soutenir les initiatives citoyennes de (re)verdurisation des quartiers (plantes grimpantes sur les façades, bacs à fleurs/plantes dans la rue, etc.)
- Protéger et végétaliser les intérieurs d'îlots, notamment dans le cadre des contrats de quartier ou des primes à la rénovation
- Poursuivre l'aménagement, la rénovation et la construction des bâtiments publics et leurs abords en favorisant la biodiversité (toitures vertes, nichoirs, espèces indigènes, verdure des façades par des plantes ornementales, ruches...)
- Continuer à promouvoir le développement des abeilles en ville par un soutien aux apiculteurs (formation, lieux...), et promouvoir une campagne "Miel de Forest"

1.4. Une commune énergétique

Les économies d'énergie sont un enjeu prioritaire. Cela passe par une série d'actions : réduction de la dépendance au coût des énergies fossiles et aux dangers du nucléaire ; lutte contre le gaspillage en diminuant la consommation des bâtiments ; isolation des logements dans le secteur public comme dans le secteur privé ; soutien aux initiatives de groupement d'achat d'électricité verte...

Quelques acquis

- Recrutement d'une conseillère en énergie et pérennisation de son emploi par les économies d'énergie réalisées
- Réalisation d'un audit énergétique pour la plupart des bâtiments communaux et mise en place d'un cadastre des consommations, permettant un suivi quotidien
- Travaux dans les bâtiments les plus énergivores
- Diminution de 20 % de la consommation de gaz des bâtiments communaux
- Rénovation énergétiquement exemplaire du bâtiment du CPAS (rue Vanpé)
- Participation de la commune à un projet européen, [Parent](#), visant la diminution de la consommation électrique
- Organisation de séances d'information sur les économies d'énergies à destination du personnel communal et des citoyen.ne.s
- De nombreux travaux en matière d'économie d'énergie ont été réalisés : châssis, isolation toiture, détecteurs de mouvements, remplacements de l'éclairage, etc.
- Approvisionnement de l'administration communale en électricité verte

Nos propositions

1.4.1. Élaborer un Plan Climat

- Élaborer un Plan Climat « Forest, demain » à l'horizon 2025 et adhérer à la convention des Maires, le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable au sein de leurs territoires

1.4.2. Améliorer le bilan énergétique de l'administration communale

- Compléter l'audit énergétique et inclure tous les bâtiments de la commune, du CPAS et du Foyer du Sud
- Demander à Sibelga de réaliser un plan d'économie d'énergie pour l'éclairage public et de présenter son suivi annuellement au public
- Réaliser des investissements énergétiques rentables et réinvestir les économies engrangées dans de nouveaux travaux diminuant à leur tour la facture énergétique de la commune
- Mettre les grandes toitures de la commune à la disposition d'une coopérative citoyenne pour investir dans le photovoltaïque
- Redynamiser les campagnes de sensibilisation et de formation dans tous les services ainsi que lancer une dynamique d'URE (Utilisation rationnelle de l'énergie), en désignant un responsable énergie pour chaque bâtiment et informant les utilisateurs des bâtiments sur les actions menées et les résultats obtenus (évolution des consommations...)
- Inciter, dans ce cadre, les écoles à réduire leur consommation énergétique avec la participation des élèves et les équipes éducatives et d'encadrement
- Organiser des campagnes d'information à propos de la politique menée (bulletin communal, site internet, visites des projets et réalisations de la commune, affichage du certificat de performance énergétique...)
- Regrouper les achats d'énergie d'une ou plusieurs communes via une centrale d'achat afin de mieux négocier les conditions, notamment financières et environnementales, avec le fournisseur
- Profiter des subsides régionaux (primes énergie, appel à projets « [Be.exemplary](#) » pour rénover en profondeur les bâtiments publics
- Proposer des achats groupés dans le domaine de l'énergie au profit des employés communaux

1.4.3. Sensibiliser les citoyen.ne.s aux économies d'énergie

- Poursuivre les soirées d'information des habitant.e.s
- Organiser une «permanence énergie» pour l'ensemble des habitant.e.s et des actions de sensibilisation visant à répondre aux questions des citoyen.ne.s et à les orienter vers les organismes de référence
- Mettre à disposition des citoyens qui investissent dans les économies d'énergie ou les énergies renouvelables un service gratuit qui les guidera dans le choix de leur devis et vérifiera la qualité des travaux réalisés
- Organiser des achats groupés de matériels économiseurs d'énergie au profit des citoyens

1.4.4. Sensibiliser les entreprises et les commerces aux économies d'énergie

- Créer un service de facilitation aux entreprises en collaboration avec l'UCM (Union des Classes moyennes) et la Région, qui aura pour mission de rassembler les divers outils d'information qui existent, de sensibiliser les entreprises et commerces à Forest, et de favoriser la réalisation de travaux économiseurs d'énergie
- Réaliser un cadastre de la consommation d'énergie des entreprises et des commerces sur Forest, et un suivi de l'évolution de la consommation
- Organiser des achats groupés d'énergie (électricité, combustible, équipements énergétiques...) pour les entreprises et commerces de Forest

1.5. Une commune propre

De nombreux.ses Forestois.es considèrent à juste titre que la propreté des rues et des places est une priorité : elle influence positivement la qualité de la vie dans les quartiers et contribue à diminuer le sentiment d'insécurité. Outre l'amélioration des services "propreté" de la commune, il y a lieu d'avoir une action en matière de sensibilisation de la population et de répression des incivilités. Nous voulons également faire de Forest une commune zéro déchet.

Quelques acquis

- Achat de matériel performant : Gluttons, balayeuse, camion compacteur, camion déboueur...
- Remise en fonction d'un numéro vert pour signaler des problèmes dans l'espace public (0800 95 333 ou 0800@forest.irisnet.be), dont le suivi est assuré par la Cellule Propreté de la commune ou la Région
- Augmentation du nombre de balayeurs
- Campagnes de sensibilisation (dépôts clandestins, déjections canines, nourrissage d'animaux...)
- Campagnes de répression (police, commune, service Prévention) et verbalisation systématique
- Établissement d'une cartographie des points noirs
- Attention particulière accordée au balayage : 1x/semaine dans toutes les rues, tous les jours dans les zones commerciales, 2x/semaine dans les rues fort fréquentées
- Vidange journalière des corbeilles publiques
- Enlèvement systématique des dépôts clandestins dans les voiries locales
- Nettoyage des plaines de jeux trois fois par semaine
- Élaboration d'une charte "Propreté" pour les événements de rues (brocantes, fêtes de quartiers, etc.)
- Suivi de la problématique du centre de compostage
- Poursuite du service "Anti-Tag", gratuit pour les Forestois.es

Nos propositions

1.5.1. S'inscrire dans la démarche « zéro déchet »

- Soutenir les initiatives citoyennes (repair cafés, compost collectifs...)
- Créer une donnerie qui aurait lieu deux fois par an (au printemps et en automne)
- Privilégier le réemploi des matériaux lors des rénovations de bâtiments publics et réfection des trottoirs en ajoutant des clauses spécifiques dans les marchés publics
- Poursuivre le travail de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

(formation au portionnement du personnel de cantine, correction des fiches techniques des légumes pour en améliorer le goût...)

- Sensibiliser les parents à l'évitement des collations suremballées et jetables
- Sensibiliser les habitant.e.s à un usage réduit de leurs propres contenants en leur proposant des solutions concrètes (des ateliers pratiques en fonction des différentes activités domestiques : fabrication maison de savons, de produits cosmétiques, d'emballages durables ...)
- Favoriser le développement et promouvoir les commerces locaux qui proposent des produits « en vrac » et/ou qui donnent la possibilité aux clients d'apporter leurs propres contenants
- Contrôler l'application de l'interdiction des sacs en plastique gratuits dans les commerces

1.5.2. Améliorer et faciliter le travail des services « propreté »

- Continuer de fournir aux agents de la propreté formations et moyens adaptés (matériel moderne) pour le nettoyage des rues
- Assurer un service de week-end pour les endroits de grand passage (quartiers commerçants, plaines de jeux, corbeilles de rue autour des marchés)
- Prêter une attention toute particulière aux abords des écoles et des noyaux commerciaux
- Garantir l'entretien correct des plaines de jeux durant la période estivale (vidange et balayage)
- Placer à certains endroits des poubelles de tri pour le recyclage des déchets
- Favoriser l'enterrement des bulles à déchets et pérenniser l'initiative des bulles pour huiles de friture
- Assurer avec la Région un meilleur entretien du Parc de Forest
- Installer des corbeilles sélectives et des cendriers fixes de rue dans les lieux très fréquentés

1.5.3. Sensibiliser les habitants à la propreté publique

- Inciter (Bruxelles Propreté) à continuer l'information et la sensibilisation des habitants en matière de propreté (les bons gestes de tri-recyclage, les jours d'enlèvement des sacs, la possibilité d'enlèvement gratuit des encombrants, l'adresse de la déchetterie sur Forest, etc.)
- Poursuivre et renforcer les opérations « déchetterie mobile » dans les quartiers
- Réduire les déchets produits par l'administration communale (tri sélectif, bouteilles en verre, impression recto-verso...), et poursuivre sa participation à la semaine européenne de réduction des déchets
- Inciter les associations, écoles, commerces, institutions et entreprises, à utiliser des gobelets réutilisables
- Sensibiliser les utilisateurs des espaces verts à protéger le patrimoine vert en veillant à la propreté
- Inciter les citoyens à faire du vermicompostage⁷ ou du compostage de leurs déchets organiques ménagers à domicile, développer les possibilités de compostage collectif ou communal dans les quartiers, sensibiliser à l'utilisation des sacs orange pour déchets compostables
- Poursuivre la sensibilisation des propriétaires de chiens au ramassage des étrons canins
- Proposer une journée de la propreté, un moment festif organisé par le service propreté de la commune pour sensibiliser les citoyen.ne.s à la propreté dans leur quartier

⁷ Transformation de déchets organiques par des vers.

1.5.4. Sanctionner les incivilités

- Lutter contre les « déchets nomades » (canettes et sachets de frites, petits snacks...) en faisant appliquer le règlement de placement de poubelles à la sortie des commerces
- Accentuer le travail de collaboration entre police et les services communaux de la Prévention et de la Propreté afin de poursuivre la taxation des incivilités (dépôts clandestins, mégots de cigarette...) et, dans ce cadre, intensifier les actions « coup de poing »
- Collaborer avec Bruxelles-Propreté pour lutter contre les incivilités

1.6. Forest : une histoire d'eau

Forest est caractérisée par une déclivité importante. Lors d'orages, ou de fortes pluies, les eaux dévalent dans le bas de la commune et inondent certaines habitations. Pour y remédier, il faut lutter contre l'imperméabilisation et ralentir l'écoulement de l'eau. Depuis plusieurs années, la commune mène une politique pionnière en la matière.

Quelques acquis

- Création d'un bassin d'orage régional près d'Audi Forest
- Construction (en cours) d'un bassin d'orage rue Jean-Baptiste Baeck
- Aménagement de zones d'infiltrations des eaux en voirie communale (places de parking de l'Avenue Victor Rousseau, Square Auguste Lumière...)
- Création de citernes à eau dans les bâtiments communaux
- Entretien des avaloirs (bouches d'égouts) communaux
- Contrôle communal du curage des égouts par la Région
- Nouveau règlement communal d'urbanisme imposant des systèmes de rétention d'eau pour les nouveaux permis (citernes et toitures vertes)
- Réalisation d'un Plan Communal de Lutte contre les Inondations à Forest (PCLIF)
- Création d'un maillage pluie sur le territoire.
- Obligation d'obtenir l'avis de la Cellule "Eau" avant toute délivrance d'un permis d'urbanisme, particulièrement pour les grands projets de construction ou de réaménagement de l'espace public

Nos propositions

1.6.1. Favoriser la gestion durable et intégrée de l'eau

- Continuer à prendre des mesures transversales de lutte contre les inondations, mesures qui s'attaquent aux causes (urbanisme, imperméabilisation des sols, disparition des cours d'eau...) et encourager les solutions durables (bassin d'orage, noues⁸, digues, puits d'infiltration, bassins de rétention, citernes, toitures vertes...)
- Continuer à imposer l'application du nouveau règlement communal sur la récupération de l'eau de pluie
- Continuer à encourager l'utilisation de l'eau de pluie par des campagnes de sensibilisation et d'information
- Encourager la création de mares et autres pièces d'eau accueillantes pour la faune et la flore sauvage et pouvant jouer le rôle de mini-bassin de rétention
- Faire appliquer le Plan de Lutte Contre les Inondations

8 Fossé herbeux qui remplit un rôle de zone-tampon pour les eaux de ruissellement.

- Privilégier l'installation de jardins de pluie⁹ lors des rénovations des espaces verts, à l'instar du Square Auguste Lumière
- Créer de nouvelles rivières urbaines pour favoriser l'écoulement des eaux et réhabiliter les anciennes sources
- Un nouveau projet sur le marais Wiels devra tenir compte du contrat de rénovation urbaine qui sera prochainement développé dans cette zone avec le Parc des deux rives, un itinéraire piéton et cycliste le long du chemin de fer, un passage vers le site de Divercity. Il faut que le futur projet conserve un espace vert, un plan d'eau avec la faune et la flore qui s'y sont développés tout en prévoyant une réhabilitation du bâtiment Métropole. Des solutions existent qui peuvent intégrer du bâti de qualité concentré en front de l'avenue Van Volxem

1.7. Une commune préservée des nuisances sonores et électromagnétiques, et des pollutions intérieures

Subir des niveaux de bruit permanents ou temporaires, de jour ou de nuit, a des conséquences sur la santé et la qualité de vie en général. Il faut donc mettre en place des mesures diminuant un maximum ces nuisances. En matière d'ondes électromagnétiques, le principe de précaution requiert de prendre des mesures visant à prévenir le risque de dommages irréversibles à l'environnement, et susceptibles de porter atteinte à la santé humaine. Quant aux pollutions intérieures (dans les habitations mais aussi les espaces collectifs), elles sont trop souvent sous-estimées. Or, les citoyens passent 80 % de leur temps à l'intérieur de bâtiments : il s'agit donc d'y être particulièrement vigilants.

Quelques acquis

- Diminution de la vitesse des voitures (casse-vitesse, protection des abords d'écoles...)
- Généralisation progressive de la limitation de la vitesse à 30km/h (sauf sur les grands axes)
- Réalisation d'importants travaux d'insonorisation de Forest National sur pression de la commune et de Bruxelles Environnement
- Collaboration de Forest avec les réseaux d'associations luttant contre les nuisances sonores des avions
- Mise en œuvre par la commune, dans le cadre des permis d'environnement, de la nouvelle législation régionale en matière d'ondes GSM
- Recours prioritaire aux connexions filaires au détriment du Wi-Fi lors des rénovations d'écoles et de crèches

Nos propositions

1.7.1. Limiter les nuisances sonores, électromagnétiques et intérieures

- Poursuivre la généralisation des zones 30 dans les zones résidentielles et/ou densément peuplées en garantissant leur respect par des radars et par des aménagements spécifiques des voiries
- Établir avec la Région un cadastre du bruit et faire l'inventaire des zones prioritaires en matière de réduction du bruit
- Être attentif à définir les conditions d'installation et d'exploitation des équipements bruyants, dans le secteur économique ou dans les logements (pompes à chaleur, par exemple), mais également pour les chantiers

⁹ Un jardin de pluie est l'une des nombreuses formes des jardins d'eau et [techniques alternatives pour la gestion des eaux de ruissellement urbain](#).

- Sensibiliser les citoyen.ne.s au respect du confort sonore de leurs voisin.e.s et encourager la médiation quand c'est nécessaire
- Prendre en compte le bruit dans les permis d'environnement et d'urbanisme (conception du bâtiment, conditions d'isolation phonique...), dans la gestion des voiries, dans le choix des matériaux...
- Forest poursuit son action avec les autres communes bruxelloises contre les nuisances sonores dues au trafic aérien et interdire le survol des zones densément peuplées
- Envisager des revêtements silencieux des sols aux endroits sensibles lors des rénovations de voiries
- S'assurer que les réglementations régionales en matière d'ondes GSM visant la protection des populations soient parfaitement respectées avec des périmètres de protection spécifiques autour des crèches, écoles, etc.
- Établir avec Bruxelles-Environnement un cadastre des champs électromagnétiques au voisinage d'antennes de mobilophonie
- Travailler avec la cellule « CRIPI » de Bruxelles Environnement (l'ambulance verte) pour sensibiliser les citoyen.ne.s, ainsi que lors de pollutions intérieures avérées et dangereuses pour la santé

1.8. Une commune mobile, un espace public apaisé

La circulation routière constitue une des principales sources de nuisance sonore, d'insécurité et de mauvaise qualité de l'air pour la population. À Forest, elle a augmenté de 30 % de 2001 à 2011 et n'a cessé de croître depuis lors bien que, selon la dernière étude SPF mobilité et transport, **27% des Forestois seulement** possèdent un véhicule. La voiture n'est pas une solution efficace pour se déplacer en ville : il faut donc favoriser les alternatives.

Quelques acquis

- Création d'un service Mobilité et d'une commission interne à l'administration rassemblant les différents services concernés (Mobilité, Travaux publics, police)
- Prochaine création de deux lignes de bus : le 52 qui reliera Saint-Denis à la gare Centrale par le Boulevard Guillaume Van Haelen et Albert, et le 74 qui reliera Uccle à Érasme en passant par Forest National, Saint-Denis, Bervoets et la rue du Charroi
- Renforcement des stations de voitures partagées : 8 « Cambio » (Albert, Jupiter, Rochefort, Orban, Wielemans, Patinage, Saint-Denis), 2 « Zen Car » (Saint-Denis et Globe), 1 « Ubeeq » (Globe)
- Installation de nombreux arceaux et de 14 boxes vélos
- Finalisation quasi intégrale des ICR (Itinéraires cyclables régionaux) sur le territoire forestois
- Prochain réaménagement du « Cœur de Forest » (place Saint-Denis) : espaces publics plus conviviaux, piétonnisation partielle de la chaussée de Bruxelles...
- Lancement de la dynamique zone 30 sur tout le territoire (sauf sur les voiries régionales), avec la couverture complète d'une zone, et l'objectif de passer l'ensemble du territoire en zone 30 petit à petit
- Réalisation d'un audit PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public), qui a permis un diagnostic des trottoirs en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et servira de feuille de route pour les réfections futures
- Création du Vollenbike, le « mois du vélo » (en mai)
- Formation annuelle au vélo pour les adultes en collaboration avec le CPAS
- Organisation de tests de vélos électriques

Nos propositions

1.8.1. Favoriser les déplacements actifs

- Améliorer les traversées piétonnes et poursuivre la rénovation des trottoirs
- Créer un réseau de « sentiers forestois » (y compris venelles et servitudes publiques) urbains et/ou naturels balisés, et y organiser des balades
- Poursuivre les aménagements pour les cyclistes, renforcer les parkings et boxes vélos, notamment en maximisant l'utilisation des bâtiments publics (enceintes sécurisées dans lesquelles les habitant.e.s pourraient garer leur vélo la nuit), et organiser des balades à vélo
- Proposer aux habitant.e.s l'achat groupé de vélos (classiques et électriques)
- Mettre à disposition des fonctionnaires (de la commune, du CPAS, de la zone de police...) des vélos pour les déplacements de service, y compris pour le transport de matériel (vélos-cargo)
- Systématiser les rangs piétons et vélos au sein des écoles, et créer des itinéraires sécurisés et balisés (par exemple avec un fléchage de couleur facilement repérable et compréhensible) vers les écoles et autres lieux d'activité des enfants

1.8.2. Améliorer l'offre de transports en commun

- Poursuivre le dialogue avec la Stib, pour faire valoir les besoins des Forestois.es : améliorer la fréquence des trams et bus, augmenter leur vitesse commerciale (par l'instauration de sites propres), améliorer les correspondances à la gare du Midi pour améliorer les liaisons entre Forest et le centre-ville, améliorer le fonctionnement du parking de délestage rue de Stalle
- Plaider auprès de la SNCB pour une amélioration des conditions d'accès des voyageurs aux gares de Forest-Midi et Forest-Est, futures stations du RER et une augmentation des fréquences des trains dans ces gares (au moins 4 par heure à Forest-Est)

1.8.3. Diminuer la pression automobile

- Poursuivre le développement d'une offre de voitures partagées
- Conclure des conventions avec des partenaires privés (grandes surfaces, bureaux...) pour la mise à disposition de leurs parkings aux riverain.e.s en soirée et le week-end
- Améliorer la performance environnementale des véhicules communaux en prenant en compte toutes les émissions, rationaliser la flotte et mettre certains véhicules en partage
- Investir davantage dans la communication et la sensibilisation sur les enjeux et le sens de la mobilité de demain
- Encourager les fonctionnaires communaux à venir travailler en transports publics, avec Cambio, à vélo... plutôt qu'en voiture. Pour cela, il faudra appliquer et améliorer le plan de déplacement communal
- Mettre en place un vrai plan de stationnement et d'accès vers Forest National en prévoyant un parking de délestage et des navettes les soirs d'événements

1.8.4. Un espace public plus « apaisé »

- Concevoir un plan de mobilité global qui permettrait de diminuer le trafic de transit dans les voiries de dessertes à Forest et le réorienter vers les voies principales
- Multiplier des espaces publics apaisés, propices aux rencontres et aux jeux dans les quartiers résidentiels, comme cela a été fait rue du Katanga et avenue des Familles

- Réserver, en période de vacances et durant les week-ends, au moins une rue par quartier pour les jeux d'enfants
- Envisager la fermeture de certaines rues à toute circulation automobile
- Veiller à faire respecter la vitesse des voitures et autres véhicules motorisés

1.9. Une commune qui se préoccupe du bien-être animal

L'animal occupe une place de plus en plus importante dans notre société. Au-delà de son impact affectif incontestable, l'animal joue un rôle éducatif et d'épanouissement auprès des enfants, un rôle de soutien moral et social pour les personnes isolées ou malades, une aide utilitaire indispensable pour certaines personnes handicapées. Il est aussi un créateur de lien entre les habitants.

Nos propositions

1.9.1. Créer un échevinat du Bien-être animal

- Intégrer formellement le bien-être animal dans les compétences d'un.e échevin.e
- Mener des campagnes de sensibilisation sur le bien-être animal : stérilisation des chats, carte répertoriant les lieux de nourrissage...
- Mener des actions visant à préserver la biodiversité, tels que le placement de nichoirs pour les espèces en voie de disparition (martinets...)

2. Forest pour toutes et tous

2.1. Une commune amie des enfants

Presque un quart des Forestois a moins de 18 ans. Nous ne voulons pas seulement trouver des solutions pour « garder » et « occuper » les enfants (crèches, stages extrascolaires...) mais bien favoriser l'émancipation et l'autonomie des adultes de demain, à un âge où les inégalités sociales s'avèrent déjà déterminantes : on sait, par exemple, que la fréquentation d'un milieu d'accueil a un impact décisif sur les résultats scolaires. Au-delà d'une commune « enfants admis », nous voulons que Forest devienne une commune « amie des enfants »¹⁰, qui veille à leur bien-être et leur bonheur.

Nos propositions

2.1.1. Un accueil accessible à tou.te.s

- Répondre à la croissance démographique en poursuivant l'augmentation du nombre de places en milieu d'accueil, en priorité dans les quartiers les moins bien fournis (Altitude 100, Parc-Roi, Primeurs, Saint-Antoine, Wiels), en veillant à ce que la participation financière soit proportionnelle aux revenus des parents et à diversifier les types de structures (crèches, crèches parentales, haltes-accueil...)
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, en formant les accueillant.e.s à cette fin
- Promouvoir la santé au sein des milieux d'accueil, en veillant à la qualité de l'air (peintures naturelles, produits d'entretien écologiques...) et des repas (menus équilibrés, produits biologiques, fruits et légumes frais de saison, jeudis veggies)

2.1.2. Des activités extrascolaires accessibles à tou.te.s

Nous avons à cœur de développer enfin un service extrascolaire à Forest qui permette aux enfants de poursuivre leur développement durant leur temps de loisirs, aux parents de pouvoir concilier vie professionnelle et privée et de favoriser la cohésion sociale.

- Renforcer l'offre et la qualité du parascolaire et des activités programmées pendant les vacances scolaires en :
 - multipliant les types d'activités et veillant à leur diversité (sport, culture, langues, natures, etc.) en fonction des âges
 - développant l'offre aux adolescent.e.s
 - augmentant l'offre en termes de fréquence
 - veillant à la diversité des lieux d'activités
 - soutenant et encadrant davantage les équipes d'animation
 - créant des écoles de devoirs
- Renforcer la qualité de l'accueil extrascolaire pendant les temps libres à l'école notamment en :
 - valorisant la mission des équipes d'accueil, consolidant leur statut et améliorant leur suivi
 - soutenant un projet d'accueil ambitieux (l'accueil temps libre n'est pas une garderie)

10 Au sens de l'UNICEF : <https://childfriendlycities.org>

qui propose aux enfants une variété d'activités ludiques et éducatives (musicales, sportives, créatives, culturelles, nature...) afin de rendre ce temps d'accueil après les cours le plus épanouissant possible

- facilitant l'organisation d'ateliers soutenus par des tiers (associations de parents, acteurs culturels, etc.)
- établissant des partenariats avec des Asbl ou des organismes comme l'ONE
- Rendre l'offre inclusive: veiller à ce que chacun.e y ait une place, quel que soit son genre, en ce compris les enfants en situation de handicap
- Dynamiser et faciliter le travail de la CCA (Commission Communale de l'Accueil), notamment des citoyen.ne.s qui y participent

2.1.3. Des espaces publics « amis des enfants »

- Multiplier les espaces de jeu, notamment dans les quartiers denses (Albert, Altitude 100, Parc-Roi, Primeurs, Saint-Antoine, Wiels) : créer des plaines et des pocket parks, augmenter la ludicité des espaces publics (création d'aires de jeu sur des oreilles de trottoir ou des espaces inoccupés, permettre le détournement du mobilier urbain...), ouvrir (comme cela se fait à l'école communale 1/2 de Saint-Gilles) les cours de récréation des écoles durant le week-end et les vacances scolaires
- Intégrer les besoins des enfants dans le réaménagement des espaces publics, à travers des ateliers participatifs (marches exploratoires, séances de dessin...)
- Augmenter le nombre de rues « apaisées » sans circulation automobile

2.1.4. Une autonomie renforcée à travers la mobilité active

- Créer des itinéraires sécurisés et balisés (par exemple avec un fléchage de couleur facilement repérable et compréhensible) vers les écoles et autres lieux d'activité des enfants
- Éduquer les enfants à la mobilité active, notamment en organisant des rangs à pied ou à vélo vers les écoles, et en systématisant le Brevet du cycliste dans les écoles

2.1.5. Des enfants citoyens

- Encourager la participation des enfants par la création d'un conseil des enfants ou d'un conseil de participation qui ne sera pas limité aux seules questions d'enfance ou de jeunesse
- Favoriser dès le plus jeune âge l'égalité entre filles et garçons, notamment en sensibilisant les équipes pédagogiques au sens large (enseignant.e.s, accueillant.e.s extrascolaires...) aux questions de genre pour prévenir des comportements sexistes (occupation des cours de récréation, répartition des rôles dans certaines activités, etc.)
- Mettre les enfants en contact avec les réalités de la société par des balades exploratoires à travers la commune de Forest dans le but de les sensibiliser à:
 - la mobilité
 - la propreté
 - la mixité sociale et culturelle
 - l'organisation communale

2.2. La jeunesse forestoise, notre avenir

Si le nombre d'habitants augmente de manière générale à Forest, c'est encore plus le cas pour les jeunes. Pour répondre aux besoins spécifiques de cette population. Ainsi, un « plan jeunesse » pour les 12-25 ans a été mis en place : il vise notamment à renforcer la mixité et les rencontres entre quartiers et générations.

Quelques acquis

- Création du service « Jeunesse »
- Augmentation des activités jeunesse : films-débats intergénérationnels, ateliers vélo, Brevet du cycliste, pièces de théâtre (« Nourrir l'humanité », « Un homme debout »)
- Projet radio/micro-trottoir. Groupe de travail commun à l'administration communale et à la coordination sociale (y compris associations qui travaillent avec des jeunes)
- Conseil consultatif en cours de constitution, via Vorst Collectif (issu d'un appel à candidatures), l'organisation de l'événement « Place aux ados », participation à « Atout Projets » qui réunit les échevins de la Jeunesse
- Intégration des personnes handicapées aux actions « jeunesse »
- Intégration des mouvements de jeunesse dans les actions du service Jeunesse
- Création de l'Espace Jeunesse, qui met à la disposition des jeunes une permanence des services Jeunesse et Logement, de la Maison de l'Emploi, d'Infor Jeunes, de Dynamo¹¹, de Genres pluriels¹²
- Collaboration entre le service jeunesse et la Maison des Jeunes, création de nouvelles antennes jeunesse notamment à Divercity et présence du service jeunesse lors des activités communales dans plusieurs quartiers

Nos propositions

2.2.1. Des politiques communales par et pour les jeunes

- Inclure un maximum les jeunes dans les activités communales en tenant compte de leurs besoins, en visant à favoriser leur autonomie, et en veillant à une plus grande mixité d'âge, de sexe, d'origine sociale, de culture
- Créer un conseil consultatif des jeunes, représentatif des différentes réalités des jeunes de la commune, et rendant des avis sur différentes politiques, sur des projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures les concernant
- Garantir l'accès de tous les jeunes aux installations communales (sportives, culturelles...), notamment par des conventions conclues avec des institutions telles que le CPAS ou des organisateurs de plaines de vacances agréées par l'ONE
- Créer des outils d'information sur les possibilités de loisirs qui s'offrent aux jeunes : clubs sportifs, mouvements de jeunesse, maisons de jeunes...
- Poursuivre le travail avec le Brass sur l'accès aux nouvelles technologies de l'information
- Permettre l'accès à une information centralisée sur les questions de formation/emploi, logement, AMO, citoyenneté, santé... et envisager la création d'un « guichet unique jeunes » au niveau communal afin de fournir une information sur toutes les politiques qui touchent la jeunesse
- Soutenir le rôle du service Jeunesse comme fédérateur des initiatives existantes et non comme opérateur

11 Dynamo est une association d'aide aux jeunes en milieu ouvert, <http://www.forest.irisnet.be/fr/decouvrir-forest/vie-associative/dynamo-asbl>

12 Genres pluriels est une association œuvrant au soutien, à la visibilité, à la valorisation, à l'amélioration des droits et à la lutte contre les discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres/aux genres fluides, <https://www.genrespluriels.be/>

- Renforcer le service Jeunesse en le déménageant dans le futur pôle culturel de l'Abbaye, et en créant une antenne à Albert
- Développer sur le site de l'Abbaye des lieux d'expression pour jeunes

2.2.2. **Établir des partenariats avec les différents acteurs « jeunesse »**

- Collaborer avec les services qui soutiennent et prennent en charge les jeunes en souffrance ou en décrochage (AMO, MJ, DAS...¹³) actifs sur le territoire
- Soutenir les activités intergénérationnelles avec le secteur associatif (« Bras dessus bras dessous, Une Maison en Plus... »)
- Assurer des liens avec les universités et les hautes écoles, les milieux de la formation professionnelle et de l'emploi, et soutenir les jeunes qui veulent lancer une activité (en collaboration avec la Région)

2.3. **Un enseignement ouvert et de qualité pour tou.te.s**

L'école est un levier essentiel pour changer la société en profondeur. Si l'un de ses objectifs est la transmission des savoirs et des valeurs, elle a aussi pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre notre monde plus juste. Nous souhaitons faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation personnelle, citoyenne et culturelle. Or, aujourd'hui nos écoles bruxelloises sont confrontées à des enjeux majeurs (pression démographique et pénurie de places, paupérisation et inégalités scolaires, manque de valorisation des enseignant.e.s, accélération des changements sociétaux et difficulté à s'y adapter, etc.). Nos écoles forestoises ont en outre été confrontées ces dernières années à des défis spécifiques :

- Réenchanter l'école comme lieu de vie et d'apprentissage pour les enfants
- Revaloriser le travail des enseignant.e.s et leur place dans la structure scolaire
- Rétablir le dialogue et restaurer la confiance des parents envers le pouvoir organisateur

Cette partie du programme a été élaborée par le biais d'un processus participatif spécifique à travers différents ateliers d'échanges et de réflexion sur l'école et ses enjeux avec l'ensemble des acteurs : parents, enseignant.e.s et enfants.

Nos propositions

2.3.1. **Une école pour chacun.e : poursuivre l'augmentation de l'offre d'écoles sur Forest**

- Solliciter tous les pouvoirs subsidiants (Fédération Wallonie-Bruxelles, Région...) et coordonner au niveau de la commune ces différents intervenants potentiels pour rationaliser les moyens dégagés
- Utiliser au mieux les ressources actuelles de la commune en rénovant et agrandissant les écoles existantes
- Rechercher des bâtiments à transformer en locaux scolaires pour l'enseignement communal
- Soutenir – fût-ce techniquement – la création de places dans les écoles d'autres réseaux
- Soutenir l'émergence d'une école secondaire dite de "pédagogie active" en continuité des écoles primaires développant le même type de pédagogie

¹³ Les associations d'Aide en milieu ouvert (AMO) et les Maisons de Jeunes (MJ) sont des structures agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des législations sur l'Aide à la Jeunesse et la Jeunesse. Le Dispositif d'accrochage scolaire (DAS) est un programme mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale pour lutter contre le décrochage scolaire.

2.3.2. Une école de qualité

- Assurer un projet d'établissement ambitieux pour chaque école
- Inciter les écoles à décroquer les apprentissages et travailler par projets, en intégrant les enjeux sociétaux
- Promouvoir la formation en immersion et soutenir les initiatives d'échanges linguistiques
- Favoriser l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et faire de celles-ci des alliées dans le cadre des apprentissages et activités scolaires
- Poursuivre et amplifier les programmes de prévention et de gestion de la violence, du harcèlement et de l'isolement notamment en généralisant les « pratiques de territoire » (cour de récréation, couloir...), les modalités de régulation par les règles, les normes et les lois, ainsi que les espaces de parole régulés
- Mener une réflexion approfondie sur l'organisation des remplacements d'enseignant.e.s absent.e.s
- Soutenir et responsabiliser les directions d'établissement et les équipes éducatives, en valorisant leur autonomie et leur créativité et en partant de leurs besoins et de leur expertise
- Mettre en place et financer des mesures pour limiter le temps consacré par les directions d'école aux tâches administratives, afin qu'elles puissent se consacrer pleinement au projet pédagogique
- Garantir une gestion éthique et transparente de l'enseignement et des ressources humaines
- Assurer l'intégration et la formation continuée des enseignant.e.s (mécanisme de tutorat, ...)
- Constituer une équipe de conseillers pédagogiques (français, mathématique, éveil, néerlandais) au sein du Pouvoir organisateur
- Développer un véritable projet d'accueil temps libre (extrascolaire) de qualité, notamment en valorisant la mission des accueillant.e.s, en valorisant et consolidant leur statut, en stimulant la collaboration entre enseignant.e.s et accueillant.e.s et en proposant aux enfants une variété d'activités ludiques et éducatives (musicales, sportives, créatives, culturelles..) durant l'accueil extrascolaire (voir chapitre extrascolaire)

2.3.3. Une école comme lieu de d'égalité et de citoyenneté active

- Continuer à travailler sur l'égalité d'accès à l'enseignement organisé par la commune et tendre vers la gratuité
- Mettre à disposition gratuitement, à chaque rentrée, le matériel scolaire de base pour tous les élèves
- Renforcer la remédiation
- Veiller à ce que les enseignant.e.s soient formé.e.s à la détection précoce des troubles et difficultés d'apprentissage et à la remédiation ainsi qu'à la prise en compte des problématiques familiales graves (y compris les cas de violences familiales), dans un souci d'écoute et de prévention
- Tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles défavorisées et/ou dont la langue usuelle au domicile familial n'est pas celle utilisée à l'école
- Développer des études dirigées dans toutes les écoles
- Favoriser la création d'écoles de devoirs et les soutenir, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves et un travail en étroite collaboration avec les écoles
- Lutter contre le décrochage scolaire dès le plus jeune âge en collaborant avec les parents et les acteurs de terrain (éducateurs de rue, service jeunesse de la commune, CPAS,

associations spécialisées, Maison Médicale, ...)

- Sensibiliser et former le personnel scolaire aux besoins spécifiques d'enfants porteurs d'un handicap et développer l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Inciter les écoles à être proactives sur les questions d'interculturalité et de diversité
- Lutter contre les stéréotypes liés au genre (y compris en ce qui concerne l'homosexualité ou la transidentité)
- Intégrer au cursus scolaire, pour chaque niveau, de la maternelle à la 6e primaire, des séances d'information à la vie sexuelle, affective et relationnelle ainsi qu'à l'intimité corporelle donnée par des intervenant.e.s compétent.e.s.

2.3.4. Une école comme lieu de vie, de participation et d'ouverture sur le monde

- Prévoir des temps d'accueil des élèves et de leur famille pour que toutes et tous se sentent "chez eux" dans l'école qu'ils fréquentent
- Évaluer qualitativement le règlement d'ordre intérieur (ROI) des écoles communales et le réviser, notamment pour éviter l'exclusion des enfants lors des retards et y développer une ambition pédagogique
- Donner un rôle accru aux conseils de participation et rassembler la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement porteur d'avenir.
- Soutenir la mise en place de dynamiques participatives dans les écoles (conseil des élèves)
- Mettre en place des alliances éducatives innovantes avec d'autres structures (projets intergénérationnels, projets d'échanges scolaires,...)
- Soutenir les projets « culture-enseignement » et développer la pratique artistique collective dans les milieux scolaires
- Favoriser l'éducation à l'environnement et à la transition, en collaboration avec le secteur associatif
- Soutenir la mise en place, en partenariat avec des associations spécialisées, de potagers, de jardins et d'arbres fruitiers dans les écoles
- Éviter les intrusions de la publicité dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte pour des entreprises privées

2.3.5. Améliorer et ouvrir les bâtiments scolaires

- Avoir un environnement scolaire sain et accueillant avec de bonnes conditions d'apprentissage où il est agréable de passer du temps
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments scolaires et inciter les écoles à mettre en place, avec la participation des élèves et par un travail pédagogique permanent, un plan et des actions visant à réduire l'empreinte écologique de l'école
- Rendre les bâtiments scolaires accessibles aux personnes et élèves à mobilité réduite
- Réaliser un audit participatif sur la qualité des installations sanitaires
- Ouvrir les bâtiments actuels le soir et pendant les vacances scolaires (pour des cours de promotion sociale, des activités extrascolaires...)

2.3.6. Une école en santé

- Développer les pratiques sportives dès le plus jeune âge en collaboration avec les associations sportives locales
- Développer et systématiser des animations EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dès le plus jeune âge
- Sensibiliser les enfants et les acteurs scolaires à l'importance d'une nutrition saine,

équilibrée et durable

- Créer un droit au repas sain et quotidien pour tous les enfants en offrant la possibilité dans toutes les écoles d'obtenir un repas équilibré, sain et de qualité à bas prix et gratuit pour les ménages sans ou à faibles revenus
- Inciter les écoles non communales forestoises à rejoindre le marché public pour les cantines avec cahier des charges et clauses « durables »
- Garantir que, dans chaque école, les élèves puissent avoir gratuitement accès à de l'eau potable
- Mettre en place des collaborations avec les acteurs locaux de la santé, de la restauration et de l'agriculture
- Mesurer la qualité de l'air dans les écoles et leurs alentours, et prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à la problématique (sensibilisation, adaptation des bâtiments, ...)

2.3.7. Promouvoir la mobilité douce pour les déplacements scolaires

- Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et possibilités en matière de mobilité
- Mettre en place des déplacements collectifs en inter-réseaux : covoiturage, rangs scolaires par quartier, apprentissage du vélo et trajets en groupe (ramassage scolaire à vélo avec guide par quartier)
- Poursuivre la sécurisation des abords des écoles
- Instaurer le passage du « Brevet du cycliste » pour toutes les classes de 5e et 6e primaires
- Prévoir un parking vélo dans chaque école (prévoir des parcours cyclables plus sécurisés et menant vers les écoles)

2.4. Forest : commune amie des aîné.e.s

La commune « amie des aîné.e.s »¹⁴ est une commune particulièrement attentive aux besoins et désirs des citoyen.ne.s plus âgé.e.s. La commune doit innover et contribuer à la satisfaction des besoins des aîné.e.s en matière de prestations de services, de transport public, de logement, d'aménagement des espaces publics, de soins de santé, de participation citoyenne et culturelle et d'accessibilité à tous les bâtiments et espaces publics.

Quelques acquis

- Création des « espaces cantous » pour personnes âgées désorientées à la maison de repos du CPAS, le Val des Roses, qui offrent la possibilité de vivre dans un espace ouvert mais sécurisé, avec une architecture adaptée et exemplaire
- Mise sur pied du Conseil participatif des résidents du Val des Roses
- Attention accordée à l'intergénérationnel au sein du Val des Roses, à travers l'ouverture des animations pour des projets artistiques et l'intégration d'une crèche dans une extension de la maison de repos
- Organisation de voyages et de sorties, y compris avec les résidents les moins autonomes

14 Au sens de l'OMS : http://www.who.int/ageing/projects/age_friendly_cities_network/fr/

Nos propositions

2.4.1. Développer la participation citoyenne des aînés et valoriser leur expérience

- Créer un Conseil consultatif communal des aîné.e.s », qui pourra par exemple effectuer un relevé des besoins spécifiques aux aîné.e.s dans tous les domaines
- Valoriser le savoir des aîné.e.s dans la commune, au bénéfice de tou.te.s, par exemple via les écoles de devoirs ou l'aide aux associations d'accueil des réfugiés
- Renforcer la possibilité de participer aux élections en améliorant l'accès aux bureaux de vote avec un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif, ou en installant un bureau de vote dans les maisons de repos
- Faciliter l'accès aux infrastructures et aux informations, entre autres via la formation à l'utilisation des nouvelles technologies

2.4.2. Diversifier les activités proposées aux aînés et les rendre plus accessibles

- Proposer durant toute l'année et à différents moments de la journée des activités à destination des aîné.e.s : sociales, ludiques, culturelles et sportives, en privilégiant l'intergénérationnel
- Favoriser les échanges au moyen de restaurants collectifs, de jardins partagés...
- Encourager les activités de type « carrefour des générations »¹⁵, la formation des aîné.e.s par les plus jeunes dans les espaces numériques, l'ouverture ponctuelle des maisons de jeunes aux aîné.e.s...
- Soutenir les associations d'aîné.e.s pour développer et encourager leur volontariat
- Soutenir le volontariat en faveur des aîné.e.s, tel que les visites aux personnes âgées isolées
- Garantir une offre suffisante en matière de sport, ainsi que des infrastructures sportives accessibles

2.4.3. Soutenir le maintien à domicile

- Promouvoir la collaboration entre communes pour soutenir, voire créer et développer des pôles intercommunaux et spécialisés dans les services de soins de santé destinés aux aîné.e.s, dans la prévention de la dépendance et dans la conservation de l'autonomie, notamment par les systèmes d'assistance à distance
- Soutenir les initiatives de résidences-services sociales, d'habitats groupés (Abbeyfield, colocation, Andromède...) ou intergénérationnels (« kangourou », kots étudiants chez un aîné...)
- Garantir l'accessibilité du logement public sur le territoire communal et proposer des logements adaptés ou adaptables
- Développer et soutenir des initiatives pour faciliter le maintien à domicile : services de petites réparations, de courses, d'aide à la promenade, buanderies communales...
- Soutenir les associations qui oeuvrent pour diminuer l'isolement des aînés et leur proposer une place dans la société grâce à un réseau de citoyens solidaire
- Coordonner les services indispensables au maintien à domicile (repas, soins, télé-vigilance...) et soutenir le développement des services à domicile (aides familiales, aides ménagères, gardes à domicile...) et leur accessibilité

¹⁵ Opération qui a pour objectif de mettre en valeur les multiples initiatives locales qui créent des liens et des solidarités entre les différentes générations.

2.4.4. Assurer une offre de logement adaptée

- Renforcer l'ouverture des maisons de repos et de soins vers le quartier (comité de quartier, intégration dans les contrats de quartiers...)
- Inclure le service de repas à domicile et les cuisines des maisons de repos dans une démarche d'alimentation durable
- Initier des lieux de coordination et d'échanges de bonnes pratiques entre les familles, les associations, le personnel des maisons de repos...
- Envisager la présence d'animaux de compagnie dans les maisons de repos
- Prendre en compte les particularités de chacun.e et éviter toute discrimination liée notamment à l'origine, l'orientation sexuelle, la conviction politique ou religieuse ou le handicap, que ce soit pour les activités proposées par la commune ou concernant les relations dans les maisons de repos
- Permettre aux aîné.e.s vivant en maison de repos de vivre leur sexualité dans le respect d'autrui

2.4.5. Organiser la mobilité afin de permettre de conserver une autonomie suffisante

- Garantir des services de proximité dans tous les quartiers, penser les espaces publics en tenant compte des besoins des personnes âgées et personnes à mobilité réduite (trottoirs confortables, circulations apaisées, bancs, espaces verts...)
- Organiser, via la commune ou le CPAS, un service de taxi social, de bus local ou de minibus à la demande (centrale de mobilité) permettant aux aîné.e.s et aux personnes à mobilité réduite de se rendre localement à des consultations médicales, de faire leurs courses, de rendre visite à leurs proches ou à leurs ami.e.s, de participer à des activités socioculturelles, d'accéder à la gare...
- Disposer de services de transports collectifs – des navettes pour se rendre aux marchés hebdomadaires de la place Saint-Denis, du parvis Saint-Antoine et de la place Albert, par exemple – et assurer la présence de services de transports adaptés aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de la commune et vers les hôpitaux situés en dehors

2.5. Une commune en santé

Permettre à tou.te.s les Forestois.es de vivre en bonne santé doit être un des objectifs prioritaires des politiques communales. Pour cela, il convient d'agir sur l'ensemble de ce que l'on appelle « les déterminants de la santé » tels que le logement, la qualité de l'air, l'alimentation, etc. Il s'agit donc de favoriser le bien-être des habitant.e.s, avec une attention particulière pour les plus faibles et la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Quelques acquis

- Pour faciliter l'accès aux soins et aux médicaments des Forestois.es les plus précarisé.e.s, le CPAS a mis en place l'octroi automatique de cartes médicales et pharmaceutiques aux personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale ou de son équivalent dans le cadre de conventions avec les médecins et les pharmaciens. Grâce à ce système de Carte médicale, nous avons considérablement allégé les charges administratives pesant sur les bénéficiaires de l'Aide Médicale Urgente (qui est l'unique aide apportée aux personnes en situation irrégulière).

Nos Propositions

2.5.1. Établir une stratégie globale pour promouvoir la santé

- En collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de la santé (prestataires de soins, associations de promotion de la santé ou actives en matière de sport, de culture, d'environnement...), établir un « plan forestois de santé » qui, sur base d'un état des lieux des besoins et de l'offre, établira les priorités politiques pour la législature. Ce plan sera transversal à l'ensemble des politiques (urbanisme, instruction publique, emploi...), et chaque échevin sera responsable de sa mise en œuvre dans ses compétences.

2.5.2. Mener des politiques favorables à la santé

- Veiller à ce que la commune intègre la santé dans l'ensemble des politiques, par exemple en créant des espaces verts ; en organisant des fêtes de quartier pour favoriser la cohésion sociale et la rencontre entre habitant.e.s ; en soutenant l'alimentation durable dans les crèches, les écoles, les maisons de repos... ; etc.
- Encourager les comportements favorables à la santé auprès des habitant.e.s, notamment soutenir l'activité physique (pratique d'un sport, déplacements à pied et à vélo...), encourager l'alimentation saine (promotion des potagers collectifs, des groupes d'achats locaux...), mener des campagnes de sensibilisation sur la réduction des risques (maladies sexuellement transmissibles, assuétudes...), etc.
- Avoir une attention particulière à la réduction des inégalités sociales de santé, notamment en favorisant l'accès à un logement sain, en créant des infrastructures sportives ou récréatives dans les quartiers denses, etc.
- Mener des opérations de sensibilisation aux pollutions intérieures (de l'air, de l'eau, moisissures, utilisation de produits nocifs....) vers les citoyens mais aussi associations, employeurs...

2.5.3. Permettre à tou.te.s les Forestois.es d'avoir accès aux soins

- Améliorer l'accessibilité de la première ligne de soins (médecins généralistes, infirmier.e.s, kinésithérapeutes, psychologues...) : œuvrer avec les communes avoisinantes à la création d'un poste médical de garde pour le sud de Bruxelles ; encourager la création de maisons médicales et autres pratiques ambulatoires de groupe (plannings familiaux, services de santé mentale...), notamment dans les quartiers peu ou pas desservis actuellement ; soutenir la concertation entre les acteurs de la première ligne situés sur le territoire forestois.
- Poursuivre les politiques du CPAS (octroi de la carte médicale, accès à l'aide médicale urgente...) pour éviter que les habitant.e.s les plus précarisé.e.s ne doivent renoncer à des soins pour des raisons financières.

2.6. Les personnes en situation de handicap : citoyen.ne.s à part entière

Les personnes en situation de handicap physique, sensoriel ou mental sont des citoyen.ne.s au même titre que les autres. Leurs spécificités nécessitent néanmoins des réponses adaptées afin qu'elles puissent jouir des mêmes droits et qu'elles puissent participer au mieux à la vie socioculturelle, économique et politique de la commune. La commune peut sans doute remplir « mécaniquement » ses missions administratives à l'égard des personnes qui ont un handicap, mais elle peut également jouer un rôle plus dynamique quant à leur participation à la vie collective et sociale. La politique des personnes handicapées ne peut être une politique à part, parce que les personnes handicapées, comme tou.te.s les citoyen.ne.s, se logent, utilisent les services de la ville, vont à la crèche, à l'école... C'est toute la politique communale qui doit être aussi pensée en tenant compte d'elles.

Quelques acquis

- Création d'un groupe handicap qui réunit l'administration communale et l'administration de la COCOF (PHARE), les institutions, les associations (y compris au niveau socio-culturel), et met sur pied des actions visant l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Sensibilisation du personnel communal et du Collège à travers des mises en situation
- Actions vers les commerces (accès aux chiens d'aveugles...), les infrastructures sportives (TC Domaine, salles de sport...)
- Formation du personnel extrascolaire (plaines de vacances, écoles de devoirs...)
- Organisation d'une journée annuelle sur le handicap
- Création d'un guichet unique et d'un service à domicile
- Amélioration de l'accessibilité de la maison communale à l'occasion de sa rénovation

Nos propositions

2.6.1. La commune, modèle d'inclusion

- Recruter une personne de référence (éventuellement rattachée à plusieurs communes) au sein de l'administration communale pour aider les personnes en situation de handicap et la faire connaître auprès de la population. Elle veillera également à la formation du personnel communal (particulièrement le personnel d'accueil), et ouvrira ces formations aux secteurs privé ou associatif. Elle organisera enfin des actions de sensibilisation au handicap (menées de préférence par des personnes handicapées) dans les écoles, les organisations de jeunesse...
- Créer un conseil consultatif des personnes handicapées
- Réaliser des capsules vidéo de sensibilisation (mise en situation) sur le site de la commune à destination de la population
- Assurer un quota de 5% de personnes porteuses d'un handicap dans le personnel communal
- Travailler en bonne collaboration avec les entreprises de travail adapté présentes sur la commune, comme par exemple l'entreprise 'APRE'

2.6.2. Améliorer l'accessibilité forestoise

- Garantir un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes handicapées et veiller au respect de celles-ci
- Accorder une attention particulière à l'accès à l'information pour les personnes handicapées

: labelliser le site de la Commune “anysurfer” (label de qualité qui atteste de l'accessibilité des sites internet), disposer d'exemplaires en braille du journal communal...

- Généraliser les feux rouges sonores et les instructions en braille pour les personnes non voyantes ou malvoyantes

2.6.3. Donner leur place aux enfants en situation de handicap

- Favoriser l'inclusion et le soutien de ceux qui souhaitent faire leurs études dans un enseignement traditionnel
- Soutenir les initiatives éducatives et de loisir qui mêlent les enfants avec et sans handicap (scoutisme...)

2.7. Les arts et la culture (sous toutes ces formes) à Forest

La vitalité d'une commune se mesure à la place que l'art et la culture y occupent. Des initiatives de plus en plus nombreuses et variées ont fleuri à Forest durant la dernière législature, ce dont nous nous réjouissons. Nous souhaitons mener une politique ambitieuse qui permettra à la commune de Forest de construire :

- une identité culturelle forte et spécifique,
- de renforcer la visibilité et la cohérence des initiatives entre elles, mais aussi avec les autres politiques communales (aménagement du territoire, urbanisme, mobilité etc.),
- de valoriser et métisser les richesses culturelles des différentes communautés de Forest.

Quelques acquis

- Lancement du Parcours d'artistes en 2014 (en collaboration avec la commune de Saint-Gilles et spécifiquement Forestois depuis 2018)
- Développement du Brass comme pôle culturel
- Création du « Forest Sounds Festival » en septembre 2017
- Développement et soutien au festival des arts pour enfants SuperVliegSuperMouche en collaboration avec le Wiels
- Collaborations avec le centre culturel néerlandophone « Ten Wijngaart »
- Soutien aux initiatives culturelles citoyennes (telles que « Carnaval pour pas un balle », etc.)

Nos propositions

2.7.1. Soutenir les artistes forestois.es

- Réunir régulièrement tous les protagonistes de la culture - les artistes forestois, les responsables politiques concernés, les directions de lieux culturels, etc. - afin de choisir collégalement une stratégie pour valoriser le travail des artistes forestois.es
- Mettre en place une concertation avec tous les acteurs des secteurs associés à la culture (aménagement du territoire, mobilité, commerce,...) afin de coordonner leurs actions et inclure celles-ci dans une vision transversale
- Mettre à disposition des artistes des locaux pour leur travail (répéter, composer, peindre, produire, etc.) et veiller à ce que ce service soit connu des artistes
- Organiser une fois par an une vente d'œuvres d'art à petits prix pour permettre à des

artistes de se faire connaître et de vendre leurs productions

- Soutenir les jeunes artistes en leur proposant un système de «coaching» avec les artistes plus expérimentés
- Stimuler la rencontre entre les artistes (interdisciplinaire et inter-générationnelle)
- Accompagner activement les artistes forestois.es dans leurs demandes d'aides aux instances d'avis des ministères de la Culture, en proposant un suivi des calendriers des instances d'avis et une information concernant les possibilités d'aide, un soutien à la rédaction de dossiers, un support juridique et administratif permettant de facturer des créations ou projets artistiques, une coproduction pour les dossiers rentrant dans la «ligne thématique» (soutien pour du matériel, des locaux, prestations de personnel, salaires d'artistes)

2.7.2. Améliorer la mise en valeur et en réseau des lieux et des initiatives existantes

- Rassembler les coordonnées des artistes forestois.es dans une base de données communale pour faciliter la communication à l'intérieur et à l'extérieur de cette communauté
- Editer un guide (numérique et papier) des lieux d'exposition et des événements culturels et artistiques forestois (expos, concerts, spectacles...) afin de leur donner une large visibilité à l'intérieur et à l'extérieur de la commune
- Soutenir les nombreuses associations actives ou lieux d'expo/concert sur le territoire communal, en leur offrant une aide logistique (mise à disposition de salles, dans la mesure des moyens disponibles) et/ou financière
- Poursuivre le soutien au Brass et l'organisation du Parcours d'artistes à Forest
- Soutenir les galeries indépendantes déjà existantes et favoriser la création de nouveaux lieux d'exposition
- Valoriser l'académie de musique, de danse et des arts parlés notamment comme relais des activités culturelles, et créer un pôle « Beaux-Arts »

2.7.3. Les Arts et la culture à la portée de tou.te.s

- Stimuler la créativité des citoyen.ne.s en proposant des ateliers d'art variés et originaux
- Proposer des activités artistiques variées et originales dans les espaces publics (place Saint-Denis, plaine du Bempt, Parc de Forest), ouvertes à tou.te.s
- Faciliter les projets développés dans l'espace public (photos, sculptures, peinture murale, etc.)
- La bibliothèque de Forest, la Biblif, a entrepris de faire peau neuve depuis 2009, avec succès. Nous avons à cœur de poursuivre l'essor de ce lieu qui met le monde des livres à la disposition du grand public. Afin de répondre aux besoins et attentes de la population forestoise, nous souhaitons :
 - Augmenter et diversifier sa collection d'ouvrages
 - Revoir son aménagement afin qu'elle devienne un espace où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle¹⁶
 - La soutenir dans sa recherche de partenariat
 - Favoriser sa présence dans l'espace public
 - Encourager les animations (dans les écoles, dans les parcs, dans des espaces permettant une dimension intergénérationnelle ...)

¹⁶ Ce qu'on appelle le troisième lieu, qui se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté.

2.7.4. Les Arts, la culture et les écoles de Forest

De nombreuses écoles primaires et maternelles sont présentes sur le territoire communal. L'enseignement actuel prône une approche pluridisciplinaire des apprentissages. L'art et la culture ont une place à prendre dans nos écoles.

- Mettre les artistes et les écoles en lien de manière à favoriser un partenariat entre eux
- Mettre en place des ateliers artistiques animés par des artistes forestois.es (céramique, musique, théâtre, dessin....) dans les écoles de Forest - durant le temps scolaire ou l'accueil temps libre - afin d'offrir une formation artistique de qualité à nos enfants dans les murs de l'école

2.7.5. La culture pour favoriser la convivialité, la cohésion sociale

- Encourager les occasions de faire la fête et offrir des ressources communales (transport, matériel etc.)
- Poursuivre le festival « Forest Sounds » en septembre
- Créer un festival multidisciplinaire au printemps, en attendant la rénovation de l'Abbaye

2.7.6. Les Arts et la culture sans fracture linguistique

- Renforcer les collaborations entre les structures culturelles francophones et néerlandophones
- Favoriser les initiatives et actions d'ouverture aux diverses cultures, particulièrement celles représentées à Forest

2.7.7. L'Abbaye, nouveau pôle culturel

- Finaliser la mise en œuvre de ce nouveau pôle culturel bruxellois qui accueillera à terme l'académie de musique, de danse et des arts parlés, la bibliothèque francophone (Biblif), des salles d'expositions du Brass (centre culturel de Forest), une nouvelle salle de spectacle de 250 places, un espace dédié à la jeunesse, des locaux polyvalents destinés aux associations et aux dynamiques locales et un café-restaurant
- Rendre ce pôle attractif pour les visiteurs en créant dans le cœur de Forest des lieux de rencontre attrayants

2.8. Forest, commune décolonisée

Malgré le temps écoulé depuis la fin de la colonisation belge, l'état belge et les institutions étatiques ou non-étatiques actives dans le processus colonial ont, à ce jour, entamé de très faibles démarches officielles en vue d'accomplir un réel travail de mémoire et de reconnaissance à l'égard de leur passé colonial.

Or, pour les écologistes, la colonisation est par principe un système de gouvernance antidémocratique et raciste qui a engendré de façon structurelle des crimes contre l'humanité, sur lesquels toute la lumière doit pouvoir être enfin faite. Elle a également engendré un imaginaire et des stéréotypes qui n'ont jamais été déconstruits et qui ont encore des conséquences sur la vie quotidienne d'une partie de la population belge, sur la structuration du racisme, sur les discriminations à l'emploi ou à l'accès au logement, sur les relations Nord-Sud, etc.

Ces dernières années, de plus en plus de voix citoyennes, d'associations afro-descendantes et autres se sont levées pour demander aux autorités publiques de procéder à une 'décolonisation de l'espace public'. En effet, en conservant des monuments ou des noms de rue rendant gloire à la colonisation, mais aussi à des personnes coupables de crimes contre l'humanité sans contextualisation, les autorités publique démontre un déni du colonialisme et des tensions qu'il suscite.

Nos Propositions

- Mener une réflexion citoyenne sur la meilleure manière d'assumer ce passé, de sensibiliser la société civile à la relation entre colonisation, racisme et discriminations et de donner une place plus importante dans l'espace public forestois aux femmes et aux hommes qui ont lutté, en Belgique et dans les pays colonisés, pour la fin de la colonisation
- Organiser des séances d'informations et sensibilisations à destination des jeunes sur la colonisation et la déconstruction de son imaginaire

2.9. Sport : Forest en mouvement

Le sport est évidemment un élément fondamental en matière de promotion de la santé. C'est aussi un lieu de rencontre et de lien social, autant qu'une école de vie où l'on apprend à côtoyer la diversité, à acquérir un esprit d'équipe et le sens du fair-play. La politique sportive communale doit permettre l'accès de tou.te.s à un large panel d'activités sportives. Elle doit également s'inscrire dans les politiques de santé, de jeunesse, d'interculturalité, dans les politiques sociales, intergénérationnelles, d'aménagement du territoire, de mobilité, de prévention.

Nos propositions

2.9.1. Le sport dans l'espace public

- Multiplier, à côté des infrastructures institutionnelles et organisées, les espaces de sport dans les quartiers : ils permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer le sport d'équipe
- Profiter des contrats de quartier ou des grandes rénovations pour créer des espaces sportifs libres et gratuits : panneaux de basket, pistes de pétanque, « espaces agora » (structures en bois amovible avec un mini-terrain de foot et basket), terrains de volley...
- Créer, dans chaque quartier, et prioritairement les plus densément peuplés, un espace où un sport peut être pratiqué, en libre-accès et géré en collaboration entre les services communaux et le secteur associatif

2.9.2. Promouvoir la pratique sportive auprès des plus jeunes

- Soutenir le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tou.te.s et la complémentarité entre disciplines
- Mettre sur pied, sur base volontaire, un partenariat entre la commune et les écoles situées sur son territoire, afin de permettre une utilisation optimale des infrastructures existantes
- Développer dans les écoles une politique d'éveil au sport dès le plus jeune âge, en collaboration avec les clubs sportifs et dans une perspective de promotion de la santé
- Organiser des collaborations entre les écoles et les clubs sportifs pour faciliter l'accès aux activités sportives après les heures d'école et notamment le mercredi après-midi (transport...)

2.9.3. Favoriser le sport pour toutes et tous

- Promouvoir une politique sportive qui lutte contre les stéréotypes et les discriminations, quels qu'en soient les motifs. Il s'agit d'être particulièrement attentif à soutenir et encourager la pratique sportive tant du côté féminin que du côté masculin, en veillant entre autres à une répartition équilibrée des subsides et subventions

- Soutenir les clubs féminins, notamment notre équipe de football féminin
- Développer les activités sportives pour les aîné.e.s
- Promouvoir les activités intergénérationnelles et interculturelles via le sport
- Développer, avec l'aide de la Région, les infrastructures et les activités sportives accessibles aux personnes handicapées, par exemple par un appui à la mise en place d'une équipe de sport pour personnes en fauteuil roulant en collaboration avec Handisport
- Établir un accord avec des communes voisines possédant une piscine sur leur territoire (Anderlecht, Saint-Gilles, Uccle) pour obtenir des tarifs préférentiels pour les Forestois.es
- Collaborer avec le Panathlon Wallonie Bruxelles pour favoriser le fair-play dans le sport et des actions de « Respect via le sport »
- Mettre à disposition du public des équipements sportifs (parcours vita, équipement de fitness...) dans le Parc de Forest et le Parc Duden

2.9.4. Organiser un grand rendez-vous sportif

- Organiser un événement récurrent et de grande envergure en collaboration avec les différentes structures existantes et certaines fédérations sportives : meeting d'athlétisme, course cycliste, tournoi... Peu importe la discipline, à condition que l'événement soit ouvert et accessible au plus grand nombre. « Les 24 heures sport » pourraient ainsi être organisées, pour promouvoir la pratique du sport durant 24 heures sur l'ensemble du territoire forestois, gratuitement, et à l'attention de tou.te.s les habitant.e.s

2.10. Garantir la tranquillité publique

Une des principales missions des pouvoirs publics est de garantir la sécurité de tous les citoyen.ne.s. La police de proximité joue évidemment un rôle moteur dans ce cadre. Mais lutter contre l'insécurité, c'est aussi améliorer l'aménagement des quartiers, mettre en place des mesures appropriées visant à l'insertion professionnelle... le tout dans le cadre d'une politique de sécurité et prévention intégrée (qui rassemble tous les acteurs concernés) et intégrale (qui s'attaque tant aux causes qu'aux conséquences de l'insécurité).

Nos propositions

2.10.1. Donner les moyens aux services de prévention et de cohésion sociale d'assurer leur mission

- Renforcer les médiateur.trice.s de quartier (conflits de voisinage, etc.), formés à la communication non-violente et à la gestion de conflits, à l'accueil des victimes, à la sensibilisation aux personnes handicapées...
- Motiver les travailleurs face à la pénibilité de leurs tâches en assurant au maximum les contrats de travail
- Assurer la formation continuée et l'engagement de personnel qualifié
- Négocier avec les pouvoirs subsidiaires l'engagement du personnel nécessaire pour remplir les missions attendues
- Favoriser la transversalité entre ces fonctions et les autres services communaux, tels que la jeunesse, la culture, le logement ou les différentes fonctions d'accueil ainsi qu'avec le CPAS et le Foyer du Sud

2.10.2. Renforcer la présence policière de proximité

- Décharger les policier.e.s d'un maximum de tâches administratives en engageant du personnel civil pour accomplir celles-ci afin d'augmenter leur présence sur le terrain
- Donner une assignation précise de mission aux patrouilles et les rendre visibles
- Valoriser et faire connaître les agent.e.s dans leur quartier
- Poursuivre la décentralisation des commissariats et tendre vers l'ouverture 24h/24 des commissariats de quartier
- Améliorer la qualité de l'accueil dans les commissariats
- Augmenter les services disponibles au sein des commissariats de quartier afin qu'un maximum de problématiques puissent y être traitées
- Favoriser et augmenter les patrouilles à pied et à vélo qui permettent de renforcer la proximité avec les habitant.e.s, de mieux détecter les problèmes, ainsi que de placer les policier.e.s dans la même configuration que les usager.e.s les plus fragiles et donc d'adopter leur point de vue dans le cadre des infractions au code de la route
- Soutenir les initiatives qui permettent à la zone de police de limiter la surcharge de travail due aux prisons de Berkendael, Forest et Saint-Gilles (qui génèrent un accompagnement des convois et le remplacement des gardien.ne.s de prison en cas de grève), et à Forest National (où la mobilisation pour les concerts réduit la présence des gardien.ne.s de la paix dans les quartiers)
- Garantir la sécurité routière en redonnant une priorité à la répression aux infractions au code de la route. La police doit être attentive au respect des limitations de vitesse (particulièrement dans les zones résidentielles, les abords d'école et les zones 30) et au stationnement dangereux (notamment sur les trottoirs et les pistes cyclables). Pour ce dernier type d'infractions, nous souhaitons en outre instaurer des sanctions administratives communales
- Soutenir la lutte contre les infractions environnementales, en collaboration avec Bruxelles-Propreté et Bruxelles-Environnement

2.10.3. Une police bien formée qui soit le reflet de la société

- Tendre vers une police qui soit le reflet de toutes les composantes de la société et de notre commune, par exemple en termes de représentation hommes/femmes et de policier.e.s d'origine étrangère
- Augmenter le nombre et la qualité des formations suivies par les policier.e.s, avec des formations de terrain sur les quartiers forestois, la communication non-violente et la gestion des conflits, l'accueil des victimes, la sensibilisation aux personnes handicapées...
- Faire une plus grande publicité au conseil de police et à ses réunions : plus grande accessibilité des PV, comptes-rendus réguliers dans le journal communal...
- Ouvrir un droit d'interpellation citoyenne au conseil de police
- Former le personnel, les gardien.ne.s de la paix, les éducateur.trice.s de rue, les animateur.trice.s socio-culturel.le.s, les éducateur.trice.s socio-sportif.ve.s en leur faisant suivre des journées de sensibilisation et de spécialisation (assuétudes...)

2.10.4. Améliorer la sécurité des commerces

- Comme dans d'autres communes, offrir aux commerçants une prime à l'installation du système « Télé Police », qui leur permet d'être reliés à un commissariat en cas d'incident
- Renforcer l'information des commerçants sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux (vidéosurveillance...)

2.10.5. Accorder une attention spécifique aux questions de sécurité touchant les femmes

- Soutenir les associations travaillant avec des femmes victimes de violences, avec un focus particulier vers les publics précarisés
- Former le personnel communal – intervenants sociaux et personnel de police – aux questions de violences familiales et conjugales
- Multiplier l'information à travers brochures, documents officiels et sites internet
- Créer au sein de la commune un groupe de travail « femmes contre la violence », en collaboration avec les associations et les intervenants sociaux
- Veiller à ce que les espaces public soient sécurisant et bienveillants

2.10.6. Améliorer la sécurisation des habitations

- Mieux faire connaître le rôle du conseiller en techno-prévention
- Encourager les habitant.e.s à effectuer des travaux de sécurisation en les informant sur les primes existantes et les possibilités de déduction fiscale, ainsi qu'en étudiant la possibilité de leur offrir une prime supplémentaire au niveau communal

2.10.7. Améliorer la sécurité dans les transports en commun

- Établir et signer une convention avec la Stib dans le cadre d'un partenariat où chaque partie s'engage à allouer au mieux ses ressources en termes de sécurité, aux arrêts et lignes qui traversent la commune, en fonction des problématiques rencontrées

2.10.8. Lutter contre le radicalisme

- Renforcer les actions de lutte contre le radicalisme, à travers la création d'une véritable cellule spécialisée et constituée de plusieurs fonctionnaires
- Renforcer la collaboration entre les services Prévention et Cohésion sociale pour mettre l'accent sur la prévention
- Renforcer la mixité culturelle et de genre
- Soutenir des actions de prévention envers les jeunes et leurs familles (ateliers paroles, Mother's school, pièces de théâtre...)
- Créer un numéro vert et un espace d'écoute
- Renforcer la collaboration entre les différents services communaux et les associations
- Privilégier le dialogue et la confiance avec les organes représentatifs et les initiatives d'obédience islamique sur la commune

2.11. Préparer aujourd'hui l'habitat de demain

Si la Constitution proclame le droit pour tou.te.s à un logement décent, il faut bien constater que nous sommes encore loin du compte. De nombreux ménages doivent consacrer une part de plus en plus importante de leurs moyens pour se loger (en moyenne 30% du budget familial, mais cela va jusqu'à 65% pour certains). Dans le même temps, la population augmente : Forest comptait plus de 55 000 habitant.e.s en 2017, contre environ 48 000 en 2006, et de nouveaux.elles sont encore attendu.e.s, principalement dans la zone située entre les places Wielemans et Saint-Denis. Améliorer l'offre de logement et l'offre d'équipements collectifs (crèches, écoles, espaces commerciaux...), notamment pour les personnes à faibles et moyens revenus, doit dès lors constituer une priorité pour les prochaines années.

Quelques acquis

- Mise sur pied d'un service « logement » structuré, avec comme principales missions le développement de l'offre de logements, la gestion des logements de transit et d'urgence, et les actions de lutte contre les problèmes liés au logement : insalubrité, inoccupation, loyers excessifs, non affichage du montant des loyers...
- Création d'un Guichet Info Logement unique pour réunir toute l'information disponible, accueillir les demandes d'aide, orienter et accompagner les Forestois.es vers les différents acteurs du secteur : chacun.e y obtient la même information et les mêmes services, pas question ici de risquer le moindre clientélisme
- Création de l'Agence immobilière sociale forestoise (AISF), qui a pris en gestion et mis en location plus de 100 nouveaux logements pour des personnes à revenus modestes
- Depuis 2013, initiation ou réalisation par la commune de 150 nouveaux logements communaux, soit plus de trois nouveaux logements publics chaque mois : ils étaient 3 en 2006, il y en aura 150 à 200 en 2018
- Fin du clientélisme et mise en place d'une gouvernance transparente et optimale
- Diminution de la consommation énergétique des bâtiments et augmentation de la qualité des logements (rénovations, travaux d'isolation, engagement d'un responsable énergie, campagnes de sensibilisation...)
- Développement du parc de logements sociaux : au terme de l'ensemble des projets initiés depuis 2006, le parc forestois devrait augmenter de 20 à 25% à l'horizon 2022
- Le CPAS a mis en œuvre un programme d'accès au logement à des publics particulièrement vulnérables. Grâce à des partenariats avec des asbl non-actives sur Forest, on accompagne des Mineurs Etrangers Non Accompagnés, des demandeurs d'asile, des familles Roms, des ex-détenus, ... Le relogement de ces personnes constitue la contribution de Forest au travail de tout un secteur pour viser courageusement la fin du sans-abrisme.

Nos propositions

2.11.1. Se doter d'un Plan Logement communal

- Piloter et coordonner l'ensemble du développement du logement, public et privé, à travers la création d'un Plan Logement communal

2.11.2. Utiliser au mieux le bâti existant

- Poursuivre le développement de l'AISF
- Encourager la réaffectation de bureaux et chancres en logements
- Accueillir d'un œil favorable les demandes de division de logements devenus trop grands

- Encourager les nouvelles formes de cohabitation, comme l'habitat « kangourou » ou un toit deux âges », les maisons communautaires ou l'habitat groupé, etc.
- Réactiver les immeubles vides en renforçant la collaboration avec la Cellule régionale de lutte contre les logements vides et mobiliser tous les moyens juridiques pour réactiver les biens (réquisition, prise en gestion publique, occupation précaire...)

2.11.3. Développer les logements accessibles et les équipements collectifs tout en préservant les qualités paysagères et d'usage des sites concernés

- Poursuivre la croissance de l'offre de logements accessibles lancée lors de la législature 2012-2018, en mobilisant tous les moyens (optimisation du bâti existant, AIS, prise en gestion publique des logements vides, poursuite des projets en cours, lancement de nouveaux projets...) avec une priorité aux logements à finalité sociale
- Être attentif à un usage parcimonieux du sol pour les nouvelles constructions, qu'elles soient publiques ou privées, tout en veillant à l'équilibre entre des espaces libres et naturels et une densité « juste » : ne pas abîmer le paysage ou briser les usages des lieux, et compenser le cas échéant les impacts négatifs de cette densification (toitures vertes...)
- Porter une attention particulière, lors de tout nouveau projet, public ou privé, à la mixité fonctionnelle en privilégiant des espaces collectifs adéquats, des équipements collectifs, des commerces, des espaces de co-working mais aussi une accessibilité maximale en transports publics
- Inciter les promoteurs des projets privés, dans le strict cadre légal, à participer à l'augmentation de l'offre des logements accessibles en consacrant une part significative (au moins 15%) de leurs projets à la construction et à la cession aux pouvoirs publics de logements à finalité sociale
- Soutenir des modèles novateurs d'acquisition de logements par des personnes à bas revenus, tout en assurant à long terme la mixité sociale (comme par exemple des projets de "community land trust ")
- Donner les moyens au service communal de suivre les dossiers en cours
- Être attentif au futur développement du site des prisons pour y inclure du logement, sachant que la commune s'est proposée pour être pouvoir préemptant, ce qui lui donnerait la possibilité d'acheter avant tout autre personne
- Intégrer au budget logement les produits des différentes taxes
- Inscrire des projets logement dans le Contrat de quartier durable Albert (CQDA), en y appliquant le droit de gestion publique qui est financé à 80% par la Région, en y ajoutant les 20% manquants sur le budget du CQDA

2.11.4. Poursuivre le développement du logement social du Foyer du Sud

Malgré des plans de rénovation et de construction ambitieux, dans un contexte de crise sociale, les demandes croissent bien plus vite que l'offre ; sous cette législature, le nombre de candidats a dépassé le nombre total de logements sociaux existants ! Raison pour laquelle la priorité du secteur doit rester la création, par tous les moyens possibles, de nouveaux logements.

- Poursuivre l'augmentation du parc immobilier du Foyer du Sud en initiant de nouveaux partenariats avec la Commune, la SLRB ou les autorités régionales
- Mener à terme tous les projets de rénovation, de construction et d'acquisition initiés (à savoir la rénovation de la Nouvelle Cité, les constructions dans le cadre des contrats de quartier – Huileries, Fierlant, Albert et constructions dans le cadre du Plan Habitat – Diamant Boart, Van Volxem)
- Renforcer notre lutte contre les logements inoccupés : un plan de rénovation accélérée,

basé sur un emprunt à long terme a été initié, il faut le consolider et le compléter, le cas échéant

- Poursuivre le travail de diminution de la consommation énergétique des bâtiments en prolongeant le projet PLAGE (Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique) et en engageant un ingénieur spécialisé (tout bénéfique pour l'environnement et pour les budgets des ménages)
- Assurer le bien-être des travailleurs du Foyer et renforcer l'accompagnement des locataires les plus précarisés et isolés en concrétisant au quotidien les valeurs de la charte récemment adoptée au Foyer du Sud : Autonomie, Solidarité, Respect, Convivialité, Intégrité
- Poursuivre la gestion transparente, équitable et efficiente mise en place ces dernières années
- Poursuivre les collaborations avec les associations et les politiques visant à renforcer le bien-être des locataires dans leur quartier notamment à travers l'organisation de moments festifs, l'aménagement d'espaces publics conviviaux et sécurisés, de lieux de rencontres, etc.
- Renforcer la participation citoyenne des locataires : à travers les représentants du CoCoLo (Conseil Consultatif des Locataires) mais aussi en allouant des budgets participatifs ou en améliorant encore la communication

2.11.5. Miser sur l'intelligence collective

- Encourager l'implication des habitant.e.s dans le Plan Logement communal à travers l'organisation d'ateliers participatifs (en amont des procédures légales prévues par la loi) visant à définir la programmation, les gabarits, etc. des projets publics à construire

2.11.6. Assurer l'accès à l'information sur les droits fondamentaux des locataires, privé.e.s et public.que.s, et l'information sur les normes d'habitabilité et de salubrité des logements publics et privés

- Réunir l'information disponible afin d'informer au mieux les citoyen.ne.s, de les orienter plus efficacement et de leur permettre entre autre d'accéder aux primes régionales existantes, de faire valoir leurs droits
- Collaborer activement avec l'ensemble des acteur.trice.s du secteur pour assurer une meilleure coordination et articulation en la matière

2.11.7. Prévenir les expulsions et lutter contre l'insalubrité

- Renforcer la lutte contre l'insalubrité en mettant en place, entre la cellule Logement et la police, un protocole contre les marchands de sommeil
- Développer les logements de transit visant à accueillir les ménages devant quitter leur logement insalubre
- Développer, en partenariat avec les acteur.trice.s concerné.e.s, la prévention des expulsions, à travers la mise en place et le renforcement de services d'accompagnement global (prévention du surendettement et médiation de dettes, prise en charge psychologique pour les personnes présentant des problèmes...)
- Établir un cadastre des logements disponibles comprenant les logements publics et, si possible, les logements privés
- Augmenter les moyens (humains et financiers) du guichet communal et de la cellule Logement pour remplir de telles missions

2.12. Soutenir les acteurs économiques, dans le concret et dans le durable

Le tissu économique forestois est constitué de quelques grandes entreprises dont Audi, de PME et de nombreux commerces. Les entreprises, souvent d'industrie légère ou de service, sont généralement intégrées dans les quartiers. Ces dernières années ont aussi vu fleurir de nouvelles initiatives d'économie locale et/ou circulaire : Bloum, la Guinguette, Dekkera, Les voisines et leurs cocottes, la Vivrière, My little green shop... La posture de la commune doit être ouverte, facilitatrice et partenariale vis-à-vis de ces initiatives entrepreneuriales créatives et innovantes.

Nos propositions

2.12.1. Agir comme catalyseur des initiatives économiques

- Établir un cadastre des commerces et le publier sur le site communal
- Avec les partenaires adéquats, mettre en place un cadastre continu qui analyse les besoins des habitant.e.s en matière de biens et services de proximité dans la perspective de l'ouverture de nouveaux commerces ou de leur reconversion
- Utiliser les différents outils communaux de communication pour promouvoir l'économie locale : journal communal, site internet, annuaires des commerçants, informations sur les marchés et autres initiatives locales...
- Accompagner les porteurs de projets de développement local et favoriser l'implantation des entreprises
- Dans ce cadre, mettre en place un guichet unique à l'attention des petites et moyennes entreprises qui aurait pour but de faciliter les démarches administratives
- Analyser les besoins en sous-traitance des entreprises et commerces et développer des politiques pour attirer ces activités sur la commune, dans un cadre respectueux des droits des travailleurs
- Favoriser le développement des groupements d'employeurs, en créant par exemple un site internet permettant aux entreprises de faire connaître leurs besoins et, par la suite, de mutualiser leurs ressources
- Mettre sur pied une plateforme communale de crowdfunding pour soutenir le développement de projets locaux
- Promouvoir l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin et jeune
- Créer une Agence Immobilière Commerciale prenant en charge, pour le compte de la commune et des propriétaires qui le souhaitent, la gestion de leurs bâtiments commerciaux

2.12.2. Favoriser les commerces forestois

- Publier la liste des commerçants sur le site internet de la commune
- Assurer un support logistique pour les commerçants
- Faciliter l'accès des commerçants à des conseils visant à leur pérennité. De tels conseils seront systématiquement sollicités pour analyser les causes de fermeture de commerces

2.12.3. Encourager l'économie durable et locale

- Faciliter les synergies entre PME et indépendants en matière d'énergie et d'environnement, notamment pour la prévention et le recyclage des déchets industriels non-toxiques
- Favoriser la production et la consommation locales, notamment via des marchés publics ouverts à toutes les entreprises

- Prévoir des marchés publics qui facilitent le recours aux entrepreneurs locaux et privilégient l'économie sociale. Une charte « stop au dumping social et environnemental » permet aux communes de s'engager pour des marchés publics intégrant des clauses sociales et environnementales
- Soutenir la mise en place d'une monnaie locale ou complémentaire qui puisse être utilisée auprès des commerces forestois qui participent au réseau

2.12.4. Investir autrement

- Désinvestissement de la commune (et des intercommunales auxquelles elle participe) des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz et nucléaire)
- Placement d'une partie des réserves financières communales dans des parts de coopératives locales et/ou régionales

2.12.5. Soutenir l'innovation économique

- Créer un portail d'informations afin de sensibiliser et d'informer les citoyens sur les projets innovants dans leur commune, qu'ils soient entrepreneuriaux ou associatifs
- Promouvoir dans les plans stratégiques des intercommunales les dispositions qui favorisent le développement des nouvelles formes d'économie
- Avec les partenaires adéquats, étudier la faisabilité de la création d'un incubateur phare de nouvelles technologies à Forest (exemple de Molenbeek)
- Sur base des initiatives existantes, soutenir les services d'infrastructures et de locaux comme les « FabLabs », les « Maker Spaces » ou les « micro-fabriques », les repair cafés, axés sur la réparation, la réutilisation, l'innovation et le Do It Yourself
- Étudier la faisabilité d'un espace qui permette de tester à plus grande échelle les prototypes issus des « FabLabs » ou des « Maker Spaces » et ajuster les réglementations notamment en termes d'assurance, de sécurité, de propriété intellectuelle
- Promouvoir des bibliothèques et des réseaux de partage d'objets
- Mettre en place une cartographie des ressources publiques sous-utilisées, comme les véhicules communaux hors des heures de services (avec par exemple une plateforme de voitures ou de véhicules partagés), des salles communales, de locaux utilisés partiellement... afin de les mettre à disposition des entrepreneurs innovants ou des citoyens

2.13. *Soutenir la création d'emplois à Forest*

Le taux de chômage à Forest est de 23,8 %, ce qui est supérieur à la moyenne régionale, et il est particulièrement élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans (39,8 %). La commune doit donc jouer, dans le cadre de ses compétences, le rôle de fédérateur, de promoteur et de soutien pour toute activité économique créatrice d'emplois sur son territoire. Cela passe par le recours à l'expertise des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et des PME pour cartographier les emplois disponibles sur la commune, et les qualifications requises pour y accéder. Il est également important de soutenir la création d'entreprises tout autant que la pérennité et le développement de celles qui existent déjà.

Quelques acquis

- Collaboration avec les acteurs locaux de l'emploi : Maison de l'Emploi Mission Locale et acteurs associatifs
- Soutien au secteur de l'Economie Sociale et du non-marchand par la mise à disposition de travailleurs via le dispositif « art60§7 »

- Qualité des expériences de travail « art 60§7 », grâce à un suivi et un accent mis sur la formation des travailleurs

Nos propositions

2.13.1. Porter une politique de l'emploi audacieuse

- Organiser les synergies entre les différents acteurs forestois en matière d'emploi : Maison de l'emploi, administration communale, CPAS...
- Établir un diagnostic objectif de la situation forestoise en matière d'emploi, d'économie et de commerce, en impliquant ces différents acteurs forestois
- Continuer à organiser des salons de l'emploi et des journées de l'emploi pour favoriser la rencontre entre les Forestois(es) à la recherche d'un emploi et les entreprises
- Mener une politique d'achat et une politique de marchés publics orientées autant que possible vers du local et du durable
- S'appuyer sur les talents, le capital intellectuel et financier d'une population très diversifiée sur la commune (en termes intergénérationnel, de condition sociale, de niveau d'études, de savoir-faire...) pour inspirer et promouvoir des synergies et des collaborations entre détenteurs de ces différentes ressources sous la forme, par exemple, d'une bourse à projets
- Être attentif à la destination de certaines friches industrielles qui vont être réhabilitées dans le cadre des contrats de quartier et du contrat de rénovation urbaine en vue d'en faire des pôles d'emploi dans le cadre d'activités économiques innovantes

2.13.2. Favoriser l'insertion socio-professionnelle

- Optimiser la visibilité des offres d'emploi sur le territoire forestois en réunissant les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle
- Inciter un maximum d'entreprises forestoises à offrir une première expérience professionnelle à un demandeur d'emploi
- Pérenniser la présence des structures d'accompagnement des PME sur Forest, pour que les demandeurs d'emploi - ou d'autres travailleurs désirant se réorienter vers un projet d'indépendant - puissent continuer à en bénéficier
- Poursuivre le soutien aux restaurants d'application « Foresto », « La petite Miette »
- Collaborer avec les différents opérateurs et avec les entreprises pour contribuer à ce que les bénéficiaires de mesures d'aide à l'emploi trouvent par la suite un emploi stable

2.13.3. Développer l'emploi local

- Favoriser les formations des demandeurs d'emploi dans les métiers proposés par les entreprises locales
- Favoriser, dans les limites des prescriptions légales, les entreprises forestoises parmi les fournisseurs de la commune et dans les contrats passés avec elle
- Entretenir des contacts soutenus avec les différentes entreprises, et en particulier Audi Forest, le plus gros employeur de la commune, afin de susciter l'engagement de jeunes Forestois
- Favoriser l'embauche des jeunes Forestoi.e.s dans les commerces et les entreprises locaux

2.14. Un CPAS ouvert, dynamique et résilient

Forest est caractérisée par une grande mixité sociale et se veut accueillante pour tous. De plus en plus d'habitants connaissent la pauvreté ou la précarité et se retrouvent dans des situations d'instabilité, de surendettement, d'isolement, de santé déficiente. Les causes sont généralement hors du champ d'action de la commune : crise économique et financière, pénurie d'emplois et augmentation du chômage, politique de "chasse aux chômeurs", non-individualisation des droits sociaux, augmentation du prix des loyers, du mazout, du gaz et de l'électricité, ... Cette montée de la précarité touche particulièrement les jeunes. L'appauvrissement des familles et des mères ainsi qu'un marché de l'emploi très fragmenté pour les jeunes concourent à cette précarisation accélérée des jeunes, et à creuser les inégalités.

Vu la gravité de la situation sociale, le CPAS de Forest, comme l'ensemble des CPAS de la Région, est confronté à une augmentation importante des demandes d'aide. Les récentes réformes initiées par le gouvernement fédéral portent une profonde atteinte à la qualité du travail social en CPAS. La contractualisation de l'aide a pour objectif à peine voilé d'exclure des hommes et des femmes de ce droit. La levée partielle du secret professionnel détériore le cadre du travail social et pousse l'institution à endosser un rôle de contrôle, plutôt que de soutien et d'accompagnement. Les effets sur les personnes les plus vulnérables sont une exclusion hors-système et une existence à la merci de toutes les exploitations et de tous les périls.

Il est donc essentiel de poursuivre notre travail pour mieux répondre aux demandes d'aides sociales et de dégager les moyens humains et financiers pour lutter énergiquement contre l'exclusion et la pauvreté, en visant bien sûr une amélioration de la situation financière et l'accès à l'emploi, mais aussi plus globalement la qualité de vie et une place à part entière pour chacun et chacune dans la collectivité.

Des efforts particuliers ont été engagés pour développer les autres dimensions de l'action sociale à travers la participation citoyenne, le renforcement des collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif, pour tracer ensemble, politique, personnel de l'administration, usagers, citoyens et partenaires, les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable.

Quelques acquis

Depuis janvier 2013, ECOLO a assuré la présidence du CPAS et initié de nouvelles politiques :

- Amélioration de l'accueil et de la communication avec les usagers
- Automatisation de l'octroi de l'aide médicale pour les bénéficiaires du revenu d'intégration
- Garantie ainsi de l'accès aux soins pour prévenir des problèmes de santé plus graves et promouvoir l'état de bien-être comme une condition de la dignité humaine
- Mise en œuvre d'une plateforme informatique pour fluidifier nos collaborations avec les prestataires de soins de santé, construire la confiance avec eux et favoriser l'accès aux soins
- Prévention du sans-abrisme par la médiation lors d'un jugement d'expulsion du logement, accompagnement à l'occupation du logement (gestion budgétaire pour le paiement des loyers) et vigilance lors des visites à domicile
- Accueil et accompagnement de publics particulièrement discriminés dans l'accès au logement ; Housing First, logement accompagnés... (voir aussi Logement p.31)
- Ouverture de 5 unités de vie de type « cantous » spécialement adaptées aux besoins des personnes désorientées
- Participation des résidents et des familles dans le quotidien de la Maison de Vie

- Travail social avec le public jeune pour maintenir les jeunes dans un parcours de formation qui a du sens pour eux
- Prise en charge de frais scolaires et extra-scolaires et collaboration avec le SECAL¹⁷
- Prévention de la précarité énergétique et du surendettement par des ateliers et des petites interventions dans les logements
- Malgré les charges grandissantes du travail des CPAS, maintien d'un budget qui privilégie les missions (62% du budget est redistribué), aligné sur le plan pluriannuel et parfaitement transparent

Nos propositions

2.14.1. Continuer à améliorer l'accueil et l'information au service des usagers

- Simplifier les démarches administratives (et éviter les travers intrusifs contraires au travail social) :
 - Informatiser le système de carte médicale et d'aide médicale urgente
 - Utiliser des codes couleurs pour informer les usagers des décisions qui les concernent
 - Rendre accessibles certains documents administratifs sur le site internet
- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des espaces d'accueil :
 - Créer des antennes de quartier
 - Veiller à l'accessibilité des espaces d'accueil pour les personnes à mobilité réduite
- Améliorer la communication:
 - Développer le site internet pour en faire un véritable outil interactif de communication avec le citoyen et les partenaires du CPAS
- Favoriser la participation sociale, sportive et culturelle des usagers via un travail social communautaire

2.14.2. Agir en faveur de l'emploi

- Augmenter le nombre d'emplois d'insertion dans le cadre de l'article 60§7, plus spécifiquement dans le secteur de l'économie sociale et développer la politique de formation des personnes engagées dans ce cadre
- Poursuivre les partenariats, entre autres avec la Mission Locale, l'antenne d'Actiris et la Maison de l'emploi ainsi que l'ALE (agence locale pour l'emploi)
- Articuler les démarches d'insertion professionnelle et l'accès à la crèche située sur le site du Val des Roses, en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des parents, en particulier des femmes seules avec enfant(s)
- Veiller à soutenir les chômeurs sanctionnés et exclus pour les aider à retrouver un emploi de qualité
- Continuer à interpeller l'autorité fédérale sur l'inadéquation du système de « chasse aux chômeurs » qui n'est que le reflet d'une volonté de transférer le coût du chômage vers les budgets locaux des CPAS

2.14.3. Poursuivre la lutte contre les inégalités en matière de santé

- Maintenir l'octroi des cartes médicales et renforcer les collaborations avec les médecins et les pharmaciens
- Mettre sur pied un comité d'accompagnement de la politique de la santé, composé de médecins, de pharmaciens et de professionnels de la santé

17 Le SECAL est le service des créances alimentaires, <http://www.secal.belgium.be/index.php?page=1&langue=fr>

- Mettre sur pied un comité de patients dont l'objectif sera d'évaluer et de faire des propositions autour de la politique de santé du CPAS
- Mener des campagnes de préventions autour du SIDA, du diabète...
- Collaborer avec l'Observatoire de la santé pour disposer d'un outil d'analyse permettant d'orienter la politique du CPAS

2.14.4. Assurer le droit au logement

- Continuer à prévenir la perte du logement par la médiation des différends locatifs
- Poursuivre la lutte contre les logements insalubres
- Augmenter l'offre de logement en collaboration avec la Commune et le Foyer Forestois, les dispositifs de Droit de Gestion publique et contribuer à la lutte pour le droit au logement
- Développer des relations de confiance avec les bailleurs pour combattre la discrimination au logement
- Soutenir les projets d'épargne solidaire visant à accéder à la propriété
- Favoriser le logement intergénérationnel en permettant aux aînés d'accueillir des étudiants

2.14.5. Organiser la Coordination Sociale de Forest

- Garantir les moyens d'organiser le dialogue et la collaboration entre les acteurs associatifs locaux et régionaux
- Réunir les travailleuses et travailleurs sociaux du CPAS, du tissu associatif et des services communaux afin d'enrichir le diagnostic des besoins des Forestois.e.s et de mieux coordonner les actions de chacun et chacune

2.14.6. Favoriser le maintien à domicile des aînés

- Renforcer l'information sur les services offerts par le CPAS et ses partenaires
- Développer le transport accompagné accessible à toutes et tous
- Créer des logements adaptés pour personnes âgées de type Résidence–Service, logements intergénérationnels et habitats solidaires pour leur permettre de vivre de manière autonome et sans souffrir de la solitude

2.14.7. Faire du Val des Roses un modèle dans l'accompagnement des aînés

- Accueillir des personnes handicapées vieillissantes
- Développer les activités Snoezelen¹⁸
- Poursuivre le voyage annuel avec les personnes valides et le week-end à la mer avec les résident.e.s moins valides
- Renforcer le Conseil des résidents
- Accueillir des personnes issues de toutes les origines culturelles
- Maintenir un personnel de soins supérieur à 30% des normes INAMI¹⁹
- Renforcer l'ouverture de la maison sur le quartier

2.14.8. Accompagner les sorties de prison

- Collaborer avec les services d'aide aux justiciables afin d'assurer le mieux possible la sortie de prison de détenus (aide au logement, accès aux soins, accès aux droits,...)

18 **Snoezelen**, c'est vivre à travers la sensorialité du corps avec des personnes, aussi démunies soient-elles, une attitude interrelationnelle favorisant la détente, le bien-être, la sécurisation au service de la réalisation de « l'être » et non du faire.

19 Ces normes définissent le nombre de personnel médical sur la base du nombre de résidents ; il est admis dans le secteur qu'un dépassement de 30% est requis pour assurer le bien-être des personnes tout en étant réaliste en matière de bonne gestion.

2.14.9. Lutter contre la précarité en consommant autrement

- Prévenir le surendettement en partenariat avec l'école des consommateurs et le Centre d'Appui régional
- Etendre les ateliers de gestion budgétaire

2.14.10. Soutenir les jeunes

- Soutenir les études et la formation des jeunes
- Favoriser l'émancipation via l'accès à des activités sportives et culturelles
- Continuer à développer une médiation familiale
- Renforcer les collaborations avec le secteur de l'aide à la jeunesse
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles comme lieux de transmission des connaissances pour renforcer le lien social
- Renforcer l'accès au logement pour les jeunes par la création de logements intergénérationnels chez des personnes âgées

2.14.11. Accompagner les familles

- Accorder une attention particulière aux familles monoparentales
- Permettre aux enfants de se développer dans des activités scolaires et parascolaires
- Collaborer avec l'ONE
- Soutenir la parentalité par la mise sur pied de groupes de parole

2.14.12. Accompagner les ménages dans la réduction du coût de l'énergie

- Prévenir la surconsommation d'énergie grâce à un « scan » énergétique des logements
- Sensibiliser les usagers à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
- Proposer des « petites mesures pour réduire sa facture »
- Offrir une médiation entre propriétaires et locataires en vue de travaux ou d'aménagements pour une réduction de la facture énergétique du ménage
- Proposer des aides pour l'acquisition d'appareils électroménagers à moindre consommation énergétique

2.14.13. Favoriser le développement Durable

- Mettre sur pied un plan de déplacement du personnel du domicile au lieu de travail et favoriser la mobilité douce
- Favoriser les économies d'énergie des bâtiments du CPAS
- Assurer une gestion écologique de l'eau dans les bâtiments
- Favoriser les achats éco-responsables lors de l'attribution de marchés publics
- Réduire l'utilisation du papier dans l'administration
- Soutenir la création d'une EcoTeam²⁰

2.14.14. Assurer des finances saines

- Maintenir un équilibre entre les dépenses de fonctionnement, de personnel et de redistribution
- Renforcer les économies d'énergie au sein des bâtiments du CPAS
- Poursuivre des stratégies de recherche de subsides pour développer nos projets

20 Pour plus d'informations : <http://www.eco-team.be/>

2.14.15. Améliorer les conditions de travail

Ergonomie et gestion de la charge de travail :

- Augmenter le nombre de postes de travail, en particulier pour les travailleurs sociaux
- Développer l'ergonomie, en particulier pour le personnel de soins
- Développer des indicateurs de la charge de travail et renforcer les équipes en fonction des résultats obtenus
- Développer une politique de prévention pour limiter autant que possible l'agressivité
-

2.14.16. Démarche qualité

- Clarifier et simplifier les consignes et les procédures de travail
- Généraliser une gestion par projet, axée sur le développement d'objectifs et de résultats
- Responsabiliser et autonomiser les cadres et les chefs de services

2.14.17. Transversalité

- Restructurer les services du CPAS sur la base d'une logique interdisciplinaire
- Renforcer les synergies entre les services

2.14.18. Politique de ressources humaines

- Mettre en valeur les compétences des travailleurs et leurs résultats
- Renforcer la politique d'évaluation
- Intensifier et individualiser les trajectoires de formation des agents
- Développer des plans de carrière individualisés

2.15. Ensemble pour la solidarité internationale

S'il est un domaine du « penser global, agir local », c'est bien celui de la solidarité internationale au niveau communal. C'est un enjeu communal à part entière : une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions de développement ici et là-bas, afin d'aboutir à un changement de société et de remédier au déséquilibre mondial.

Nos propositions

2.15.1. Créer un comité d'appui à la solidarité internationale

- Créer un comité chargé de rendre des avis, recommandations, propositions au Collège et au Conseil communal sur toute initiative, projet ou demande de soutien qui concerne la solidarité internationale afin de renforcer, soutenir les initiatives existantes et en promouvoir de nouvelles
- Composer ce comité de manière à favoriser la participation des citoyen.ne.s et des associations actives dans ce domaine, en minimisant la représentation des partis politiques

2.15.2. Favoriser et soutenir le travail de sensibilisation

- Appuyer le travail de conscientisation dans la commune effectué par les associations locales et les centres culturels (soutien par la promotion de projets et/ou la coproduction d'actions, subsides aux associations...)

2.15.3. S'inscrire dans la démarche « Commune du Commerce équitable »

- Continuer à privilégier l'usage, par les services communaux, de produits issus du commerce équitable (quand les produits locaux n'existent pas), ainsi que de produits locaux et issus de l'agriculture biologique

2.15.4. Montrer l'exemple en matière d'investissements responsables

- Continuer à insérer des clauses Nord-Sud dans les marchés publics (commerce équitable, Vêtements Propres,...) et d'investir en priorité les réserves financières de la commune dans des fonds d'épargne éthiques, tout en refusant les produits d'investissement peu durables, qui sont à l'origine des crises financières

2.15.5. Se donner comme objectif d'atteindre, à terme, un budget consacré à la solidarité internationale d'un euro par habitant

2.15.6. Mettre en œuvre la motion « Forest, Commune hospitalière »

- Bien préciser les motifs de convocation dans les courriers adressés par la commune aux sans-papiers, comme le rappelle l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme prononcé dans son arrêt Conka contre la Belgique en 2002
- Faire respecter l'article 15 de la Constitution qui stipule le principe d'inviolabilité du domicile en ne procédant à aucune arrestation sans mandat du juge au domicile d'une personne sans-papier et éviter d'utiliser des procédés comme des ruses qui viseraient à contourner le principe fondamental de l'inviolabilité du domicile
- Ne pas permettre à la police communale (sur ordre de l'Office des Etrangers) de procéder à l'arrestation de personnes ayant fait la demande de regroupement familial et de bien respecter la non arrestation des personnes se trouvant en procédure de regroupement familial et/ou ayant un ou des enfants qui réside(nt) sur le territoire communal
- Ne pas fonder les opérations de contrôle d'identité sur base d'un profilage ethnique
- Faire primer le statut des victimes lors d'une plainte déposée par une personne sans-papier par exemple contre des patrons abuseurs, des marchands de sommeil, ou pour des violences conjugales, des menaces, etc.

2.16. Les Femmes dans la Commune

L'égalité homme-femme est au cœur de l'écologie politique, et est dès lors un enjeu transversal pour Ecolo.

Les enjeux auxquels les femmes sont confrontées restent nombreux (insécurité, violence, charges familiales, accès à l'emploi, inégalité salariale, santé, etc.). Par rapport aux enjeux locaux, différents constats doivent-être posés :

- L'espace public appartient à toutes et tous. Cependant, les femmes s'y sentent moins en sécurité et trop souvent moins à leur place, leurs usages diffèrent à différents niveaux, notamment par le fait que ce sont encore essentiellement les femmes qui occupent cet espace avec leurs enfants.
- Les investissements publics tendent à renforcer les inégalités de genre.
- Les femmes assument encore majoritairement l'éducation des enfants en bas âge et cela se répercute sur leur taux d'emploi qui reste moindre que celui des hommes. Cette répercussion est encore plus forte pour les femmes faiblement qualifiées.
- Les femmes ont globalement moins de revenus que les hommes (taux d'emploi plus faible et emplois moins rémunérés). Le nombre de femmes isolées en charge d'enfants est par

ailleurs plus important que celui des hommes. Ces deux constats ont un impact important sur la capacité des femmes à se loger dignement.

- Les femmes restent le parent pauvre en matière de santé, spécifiquement les femmes précarisées. Elles consacrent moins de moyens à leur santé, vivent plus longtemps, et sont en première ligne de la gestion de la santé de leurs enfants.
- L'école tend à reproduire les inégalités sociales et cela reste trop souvent le cas pour les inégalités de genre.
- 70% des usagers des transports publics sont des usagères.

Il est dès lors indispensable d'identifier les lieux qui nécessitent une attention particulière pour concrétiser l'égalité hommes-femmes dans l'espace public. Ce chapitre met donc en évidence les éléments du programme qui portent une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et aux enjeux liés à la question du genre.

Nos propositions

2.16.1. Gender budgeting

Intégrer une analyse genrée du budget communal et un inventaire de ses conséquences directes et indirectes sur la situation respective des hommes et des femmes (voir chapitre 3.2)

2.16.2. Penser l'espace public avec et pour les femmes (voir chapitres 1.3 - 1.6 et 2-9)

- Organiser la parole des femmes et des filles lors d'aménagements publics (contrat de quartier, gestion des plaines de jeux, etc.)
- Améliorer l'attractivité des rues et quartier pour renforcer le sentiment de sécurité et la facilité d'usage: éclairage public, verdurisation, propreté, qualité des trottoirs, ...
- Continuer et renforcer la formation des agents de police et des agents de prévention sur la question de l'égalité homme-femme dans l'espace public

2.16.3. Continuer d'augmenter le nombre de places d'accueil subsidiées

(voir chapitre 2.1)

2.16.4. Poursuivre et renforcer les démarches nécessaires avec la Région et la STIB afin de : (voir chapitre 1.9)

- Obtenir plus de bus et de trams aux heures de pointes pour faciliter la mobilité des femmes et de leurs enfants
- Améliorer les infrastructures (abribus éclairés quand c'est nécessaire, ...) et renforcer la présence du personnel de prévention aux heures tardives, ...

2.16.5. Renforcer la prise en compte des inégalités de genre dans l'instruction publique en (voir chapitre II.3) :

- Luttant contre les stéréotypes de genre dans les programmes (et toutes leurs dérivées : choix des lectures, choix d'exercices, etc.)
- Poursuivant et intensifiant l'éducation à l'égalité homme-femme de façon transversale mais aussi comme matière spécifique (au sein du cours de citoyenneté notamment)
- Aménageant les cours de récréation avec une attention sur la répartition genrée des espaces de jeux

2.16.6. Continuer à développer une politique de logement qui (voir chapitre 2.12)

- Promeut les logements accessibles
- Promeut le logement social

2.16.7. Promouvoir la santé des femmes en (voir chapitre 2.4 et 2.5 et 2.8) :

- Investissant dans les centres de santé de première ligne de proximité (maisons médicales, centre de planning familial)
- Investissant dans la prise en charge adaptée des personnes âgées en situation de dépendance et leur maintien à domicile
- Soutenant et facilitant les pratiques sportives des femmes (de tous les âges)
- Renforçant et soutenant les mécanismes d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violence

3. Finances et gouvernance

3.1. Garantir la bonne gouvernance et une administration efficace

Quelques acquis

- le service population est devenu « service aux citoyens »

Nos propositions

3.1.1. Partager et déconcentrer le pouvoir

- Veiller à l'échelon politique concerné (régional, fédéral), à améliorer encore la réglementation relative au cumul des mandataires politiques, que les mandats soient publics ou privés
- Faire présider le conseil communal par un conseiller non-membre du Collège
- Définir dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal un code de déontologie consacré, notamment, à la question des cumuls des mandats et conflits d'intérêts
- Veiller à la formation continuée des conseillers communaux, via des initiatives propres et en informant largement les élus de l'existence des formations organisées par la Région
- Veiller à l'existence de règles transparentes pour les nominations au sein des ASBL communales et paracommunales, avec une attention toute particulière portée à la pluralité (veiller à une parité des genres, par exemple) au sein des conseils d'administration

3.1.2. Mener une politique du personnel moderne et humaine

- Mener une politique de ressources humaines juste, transparente et rationnelle (recrutement, évaluation, mobilité...)
- Intégrer dans les grandes politiques communales, un système de pilotage de projet à partir des principes de transparence, de pluralisme et d'interdisciplinarité des acteurs, et d'indépendance du comité de pilotage afin de mesurer les impacts globaux des politiques locales en répartissant au mieux les ressources disponibles, en mobilisant le plus d'acteurs concernés et en mettant en pratique les principes de déontologie politique chers à l'écologie politique

3.1.3. Accorder une attention particulière à la qualité du service public ainsi qu'à l'accès simplifié et humanisé aux services communaux

- Étudier la possibilité d'offrir des services de déplacements collectifs vers les services administratifs en fonction des besoins de la population (personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)
- Donner la possibilité aux citoyen.ne.s d'introduire des réclamations contre les services administratifs de la commune et mettre en place un médiateur indépendant relevant du conseil communal (qui pourrait éventuellement être compétent pour plusieurs communes)

3.1.4. Améliorer l'accessibilité des services communaux

- Adapter les heures d'ouverture de manière à couvrir au maximum les besoins de la population (ouverture un samedi matin par mois et très tôt un ou deux matins par semaine), et/ou offrir la possibilité d'obtenir un rendez-vous en-dehors des heures habituelles d'ouverture
- Renforcer le guichet unique pour les personnes à mobilité réduite: instruction publique, urbanisme, extrascolaire...

- Renforcer IRISBOX, par exemple via des bornes publiques dans certains lieux très fréquentés (Brass, Maison des jeunes, maison de repos...).
- Poursuivre la mise en place de l'«e-administration », permettant d'effectuer un maximum de démarches en ligne (obtention de documents, etc.).

3.2. Des finances communales équitables, transparentes et en équilibre

État des lieux

La Commune de Forest manque de moyens, pour différentes raisons :

- Suite à son sous-financement par l'État Fédéral, la Région Bruxelloise dispose de moins de moyens que les autres régions à redistribuer aux communes ;
- Pendant des années, Forest a été pénalisée pour le montant alloué à chaque Commune dans le cadre de cette dotation générale aux communes. Celle-ci est déterminée en fonction d'une série de critères liés à la population et aux finances de la Commune. Elle a été revue tout récemment et est plus juste pour la commune de Forest (elle est passée de 271 millions à 341 millions).
- La pauvreté grandit : les mesures adoptées par le gouvernement fédéral appauvrit la population et fait peser de lourdes tâches à la Commune, au travers notamment du CPAS ;

Cependant, au cours de la législature 2012-2018, des efforts ont été entrepris au travers de diverses mesures structurelles pour améliorer les finances communales, comme l'augmentation du PRI, un travail sur les dépenses, la recherche de subsides d'autres niveaux de pouvoir, la négociation de la compensation pour le développement économique de la Région, ...

Pour ECOLO Forest, la gestion des finances communales est au cœur de plusieurs enjeux :

- Un enjeu de justice sociale qui implique de trouver le juste équilibre entre les contributions de chaque individu aux finances communales et les services publics rendus à la collectivité
- Un enjeu de démocratie : les deniers publics appartiennent à la collectivité, les citoyen.ne.s et acteurs forestois doivent pouvoir comprendre et s'approprier la manière dont l'argent rentre et sort
- Un enjeu de pilotage politique : les taxes ne doivent pas juste être prélevées parce qu'elles constituent des recettes pour la Commune. Les taxes et primes peuvent aussi servir à encourager certains comportements et à en décourager d'autres, en phase avec le projet politique communal

Pour ECOLO Forest, les défis pour les années à venir sont immenses : logement, mobilité, instruction publique, fracture sociale, fractures culturelles. Les taxes et primes constituent un moyen d'impliquer tout le monde face à ces défis, à mettre en œuvre en faisant preuve de rigueur, de compétence, d'innovation et de prudence.

Nos propositions :

3.2.1. Pour une fiscalité communale saine et éthique :

- Envisager la création d'une taxe sur les antennes GSM dont le rendement permettrait de diminuer certaines taxes pesant sur les habitant.e.s de la commune telles que les taxes relatives aux réservations de voiries (placement d'un container, déménagement)
- Poursuivre et développer des synergies avec la Région bruxelloise et les communes

voisines pour la mise en place de services communs bénéficiant aux habitants, ce qui a déjà été mis en partie en place lors de cette législature par une coopération spécifique avec la commune de St Gilles

- Développer une gestion éthique des fonds communaux, notamment en ayant recours à des produits financiers qui investissent uniquement dans des entreprises développant des activités économiques dans le respect d'un certain nombre de critères sociaux et environnementaux
- Désinvestissement de la commune (et des intercommunales auxquelles elle participe) des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz et nucléaire)
- Placement d'une partie des réserves financières communales dans des parts de coopératives locales et/ou régionales
- Investir dans la production locale d'énergies renouvelables et accompagner la mise en place d'un projet d'investissement local dans ce domaine
- Soutenir les institutions para-communales pour qu'elles disposent d'une cellule de contrôle et de soutien. Celle-ci doit pouvoir les aider à accéder à des subsides et autres outils de financement, à mobiliser davantage les citoyens, acteurs de terrain et experts dans les matières énergétiques, culturelles, participatives ou immobilières

3.2.2. Pour des finances transparentes et participatives

- Mieux communiquer avec les Forestois.e.s pour rendre le Budget communal compréhensible, leur permettre de faire le lien entre les dépenses et les services rendus, et les conscientiser quant aux coûts de l'action communale
- Développer des "budgets participatifs", permettre aux citoyens de participer pour un budget, précis déterminé par la commune, à la prise de décision de son affectation
- Intégrer une analyse genrée du budget communal et un inventaire de ses conséquences directes et indirectes sur la situation respective des hommes et des femmes (gender budgeting)

3.3. Une commune citoyenne, accessible et participative

La commune est le premier point de contact des citoyen.ne.s avec l'autorité publique et les représentants du peuple. C'est donc au niveau local que les habitant.e.s sont les mieux placé.e.s pour partir à la reconquête de leur démocratie. Nous faisons le pari de l'intelligence collective pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs ainsi que la prise de décision la plus ambitieuse au bénéfice de tou.te.s. Nous voulons rendre la commune plus transparente, être plus à l'écoute de la population et favoriser sa participation réelle et effective à la prise de décisions.

Nos propositions

3.3.1. Faciliter l'accès à l'information et veiller à la transparence

- Améliorer la publicité des données en permettant le libre accès et la réutilisation possible par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. Ces données concernent tous les documents liés aux décisions du conseil communal, sauf ceux couverts par la confidentialité (dossiers ayant trait à des personnes, etc.), tels que le budget et son explication simplifiée (note didactique), les marchés publics, les dossiers urbanistiques, l'organigramme communal, les horaires et la géolocalisation des services communaux, les droits des citoyens en matière d'information et de participation, les statistiques concernant la commune...

- Accorder une attention particulière pour ceux qui ont des difficultés avec le numérique, soit en diffusant les mêmes informations par papier et affichage public, soit en donnant accès au matériel informatique avec éventuellement un accompagnement

3.3.2. Améliorer la transparence des décisions du conseil communal

- Prévoir la possibilité pour tou.te.s les conseiller.e.s communaux.ales d'insérer dans le procès-verbal les motivations de leur vote
- S'assurer que tou.te.s les PV, motions, interpellations et débats spécifiques porté.e.s par les conseiller.e.s communaux.ales soient publié.e.s rapidement sur le site de la commune
- Établir un ordre du jour compréhensible et documenté
- Prévoir la retransmission en streaming du conseil communal

3.3.3. Ouvrir le journal communal

- Sous contrôle du comité de rédaction, ouvrir le journal aux citoyen.ne.s et aux associations et, parmi celles-ci, aux comités de quartier
- Rappeler les droits des citoyens en matière d'information et de participation
- Disposer d'exemplaires en braille

3.3.4. Renforcer l'implication des habitants dans la vie politique

- Organiser des assises citoyennes dès le début de la législature pour informer les habitant.e.s des outils de démocratie qui sont à disposition de la population, des outils qui devraient être mis en place dans le courant de la législature, présenter la déclaration de la majorité communale, et entamer un débat sur les priorités de cette déclaration
- Réunir à nouveau ces assises en milieu et en fin de législature pour poursuivre les informations et donner le suivi des décisions prises en la matière
- Mettre en place une structure communale (du type « Maison de la Participation »), ayant pour but de centraliser l'information relative à la vie politique et associative sur Forest. Cette structure soutiendrait également les initiatives citoyennes - notamment associatives, que ce soit en fournissant une aide logistique (locaux de réunion) ou en orientant les citoyens désireux de s'impliquer vers les services (fédéraux, régionaux, communaux, associatifs) adéquats.

3.3.5. Renforcer le droit d'interpellation citoyenne

- Clarifier le règlement d'ordre intérieur (ROI) du conseil communal concernant le droit d'interpellation des citoyen.ne.s
- Faciliter la possibilité d'interpeller le conseil communal
- Améliorer l'organisation du débat lors des interpellations citoyennes

3.3.6. Renforcer la consultation des habitant.e.s

- Étendre le recours au dispositif de conseils consultatifs
- Organiser des conseils communaux mixtes (conseillers communaux et habitant.e.s tiré.e.s au sort) sur le budget communal

3.3.7. Renforcer la participation des Forestois.es à la prise de décision

- Développer de véritables budgets participatifs : réserver un pourcentage défini du budget communal à des projets proposés par les habitant.e.s et soumis au vote de l'ensemble de la population
- Organiser des consultations populaires sur les grandes décisions concernant la commune

- Créer un droit d'initiative citoyenne, qui permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen.ne.s ou, à défaut, qu'il le soumette à consultation populaire

3.3.8. Soutenir les initiatives citoyennes

- Soutenir les projets des habitant.e.s, associations... en mettant à leur disposition des locaux publics, une aide matérielle et financière ou un soutien à la création d'associations
- Poursuivre le soutien aux habitant.e.s pour leurs projets temporaires d'occupation des rues ou d'espaces publics

3.3.9. Instaurer une culture d'évaluation des politiques

- Mettre en place des projets-pilotes associant administration et habitant.e.s pour l'évaluation de certaines politiques, telles que le budget communal, les travaux publics, la culture, etc.

3.3.10. Préparer les citoyen.ne.s de demain

- Poursuivre le développement de dynamiques participatives dans les écoles et au sein de la commune
- Impliquer les élèves et les équipes éducatives dans l'analyse des besoins et des possibilités des différentes politiques qui les concernent (mobilité...)

Table des matières

1.Forest en route pour la transition écologique.....	3
1.1.Un(e) commune durable.....	3
1.1.1.Faire de Forest une commune éco-exemplaire.....	3
1.2.Un(e) commune « manger sain, durable, local ».....	4
1.2.1.Soutenir l'alimentation durable au sein de l'administration communale.....	4
1.2.2.Soutenir les Forestois.es dans la transition alimentaire.....	4
1.3.Un(e) commune verte.....	5
1.3.1.Préserver et multiplier les espaces verts, en particulier dans les quartiers denses.....	5
1.3.2.Renforcer la présence de la nature lors des aménagements de voiries et dans les projets immobiliers.....	6
1.4.Un(e) commune énergétique.....	6
1.4.1.Élaborer un Plan Climat.....	7
1.4.2.Améliorer le bilan énergétique de l'administration communale.....	7
1.4.3.Sensibiliser les citoyen.ne.s aux économies d'énergie.....	7
1.4.4.Sensibiliser les entreprises et les commerces aux économies d'énergie.....	8
1.5.Un(e) commune propre.....	8
1.5.1.S'inscrire dans la démarche « zéro déchet ».....	8
1.5.2.Améliorer et faciliter le travail des services « propreté ».....	9
1.5.3.Sensibiliser les habitants à la propreté publique.....	9
1.5.4.Sanctionner les incivilités.....	10
1.6.Forest : une histoire d'eau.....	10
1.6.1.Favoriser la gestion durable et intégrée de l'eau.....	10
1.7.Un(e) commune préservée des nuisances sonores et électromagnétiques, et des pollutions intérieures.....	11
1.7.1.Limiter les nuisances sonores, électromagnétiques et intérieures.....	11
1.8.Un(e) commune mobile, un espace public apaisé.....	12
1.8.1.Favoriser les déplacements actifs.....	13
1.8.2.Améliorer l'offre de transports en commun.....	13
1.8.3.Diminuer la pression automobile.....	13
1.8.4.Un espace public plus « apaisé ».....	13
1.9.Un(e) commune qui se préoccupe du bien-être animal.....	14
1.9.1.Créer un échevinat du Bien-être animal.....	14
2.Forest pour toutes et tous.....	15
2.1.Un(e) commune amie des enfants.....	15
2.1.1.Un accueil accessible à tou.te.s.....	15
2.1.2.Des activités extrascolaires accessibles à tou.te.s.....	15
2.1.3.Des espaces publics « amis des enfants ».....	16
2.1.4.Un(e) autonomie renforcée à travers la mobilité active.....	16
2.1.5.Des enfants citoyens.....	16
2.2.La jeunesse forestoise, notre avenir.....	17
2.2.1.Des politiques communales par et pour les jeunes.....	17
2.2.2.Établir des partenariats avec les différents acteurs « jeunesse ».....	18
2.3.Un(e) enseignement ouvert et de qualité pour tou.te.s.....	18
2.3.1.Un(e) école pour chacun.e : poursuivre l'augmentation de l'offre d'écoles sur Forest.....	18
2.3.2.Un(e) école de qualité.....	19
2.3.3.Un(e) école comme lieu de d'égalité et de citoyenneté active.....	19
2.3.4.Un(e) école comme lieu de vie, de participation et d'ouverture sur le monde.....	20
2.3.5.Améliorer et ouvrir les bâtiments scolaires.....	20
2.3.6.Un(e) école en santé.....	20
2.3.7.Promouvoir la mobilité douce pour les déplacements scolaires.....	21
2.4.Forest : commune amie des aîné.e.s.....	21
2.4.1.Développer la participation citoyenne des aînés et valoriser leur expérience.....	22
2.4.2.Diversifier les activités proposées aux aînés et les rendre plus accessibles.....	22
2.4.3.Soutenir le maintien à domicile.....	22
2.4.4.Assurer une offre de logement adaptée.....	23

2.4.5.Organiser la mobilité afin de permettre de conserver une autonomie suffisante.....	23
2.5.Une commune en santé.....	23
2.5.1.Établir une stratégie globale pour promouvoir la santé.....	24
2.5.2.Mener des politiques favorables à la santé.....	24
2.5.3.Permettre à tou.te.s les Forestois.es d’avoir accès aux soins.....	24
2.6.Les personnes en situation de handicap : citoyen.ne.s à part entière.....	25
2.6.1.La commune, modèle d’inclusion.....	25
2.6.2.Améliorer l’accessibilité forestoise.....	25
2.6.3.Donner leur place aux enfants en situation de handicap.....	26
2.7.Les arts et la culture (sous toutes ces formes) à Forest	26
2.7.1.Soutenir les artistes forestois.es.....	26
2.7.2.Améliorer la mise en valeur et en réseau des lieux et des initiatives existantes.....	27
2.7.3.Les Arts et la culture à la portée de tou.te.s.....	27
2.7.4.Les Arts, la culture et les écoles de Forest.....	28
2.7.5.La culture pour favoriser la convivialité, la cohésion sociale.....	28
2.7.6.Les Arts et la culture sans fracture linguistique.....	28
2.7.7.L’Abbaye, nouveau pôle culturel.....	28
2.8.Forest, commune décolonisée.....	28
2.9.Sport : Forest en mouvement.....	29
2.9.1.Le sport dans l'espace public.....	29
2.9.2.Promouvoir la pratique sportive auprès des plus jeunes.....	29
2.9.3.Favoriser le sport pour toutes et tous.....	29
2.9.4.Organiser un grand rendez-vous sportif.....	30
2.10.Garantir la tranquillité publique.....	30
2.10.1.Donner les moyens aux services de prévention et de cohésion sociale d’assurer leur mission.....	30
2.10.2.Renforcer la présence policière de proximité.....	31
2.10.3.Une police bien formée qui soit le reflet de la société.....	31
2.10.4.Améliorer la sécurité des commerces.....	31
2.10.5.Accorder une attention spécifique aux questions de sécurité touchant les femmes.....	32
2.10.6.Améliorer la sécurisation des habitations.....	32
2.10.7.Améliorer la sécurité dans les transports en commun.....	32
2.10.8.Lutter contre le radicalisme.....	32
2.11.Préparer aujourd’hui l’habitat de demain.....	33
2.11.1.Se doter d’un Plan Logement communal.....	33
2.11.2.Utiliser au mieux le bâti existant.....	33
2.11.3.Développer les logements accessibles et les équipements collectifs tout en préservant les qualités paysagères et d’usage des sites concernés.....	34
2.11.4.Poursuivre le développement du logement social du Foyer du Sud.....	34
2.11.5.Miser sur l’intelligence collective.....	35
2.11.6.Assurer l’accès à l’information sur les droits fondamentaux des locataires, privé.e.s et public.que.s, et l’information sur les normes d’habitabilité et de salubrité des logements publics et privés.....	35
2.11.7.Prévenir les expulsions et lutter contre l’insalubrité.....	35
2.12.Soutenir les acteurs économiques, dans le concret et dans le durable.....	36
2.12.1.Agir comme catalyseur des initiatives économiques.....	36
2.12.2.Favoriser les commerces forestois.....	36
2.12.3.Encourager l’économie durable et locale.....	36
2.12.4.Investir autrement.....	37
2.12.5.Soutenir l’innovation économique.....	37
2.13.Soutenir la création d’emplois à Forest.....	37
2.13.1.Porter une politique de l’emploi audacieuse.....	38
2.13.2.Favoriser l’insertion socio-professionnelle.....	38
2.13.3.Développer l’emploi local.....	38
2.14.Un CPAS ouvert, dynamique et résistant.....	39
2.14.1.Continuer à améliorer l’accueil et l’information au service des usagers.....	40

2.14.2.	Agir en faveur de l'emploi.....	40
2.14.3.	Poursuivre la lutte contre les inégalités en matière de santé.....	40
2.14.4.	Assurer le droit au logement.....	41
2.14.5.	Organiser la Coordination Sociale de Forest.....	41
2.14.6.	Favoriser le maintien à domicile des aînés.....	41
2.14.7.	Faire du Val des Roses un modèle dans l'accompagnement des aînés.....	41
2.14.8.	Accompagner les sorties de prison.....	41
2.14.9.	Lutter contre la précarité en consommant autrement.....	42
2.14.10.	Soutenir les jeunes.....	42
2.14.11.	Accompagner les familles.....	42
2.14.12.	Accompagner les ménages dans la réduction du coût de l'énergie.....	42
2.14.13.	Favoriser le développement Durable.....	42
2.14.14.	Assurer des finances saines.....	42
2.14.15.	Améliorer les conditions de travail.....	43
2.14.16.	Démarche qualité.....	43
2.14.17.	Transversalité.....	43
2.14.18.	Politique de ressources humaines.....	43
2.15.	Ensemble pour la solidarité internationale.....	43
2.15.1.	Créer un comité d'appui à la solidarité internationale.....	43
2.15.2.	Favoriser et soutenir le travail de sensibilisation.....	43
2.15.3.	S'inscrire dans la démarche « Commune du Commerce équitable ».....	44
2.15.4.	Montrer l'exemple en matière d'investissements responsables.....	44
2.15.5.	Se donner comme objectif d'atteindre, à terme, un budget consacré à la solidarité internationale d'un euro par habitant.....	44
2.15.6.	Mettre en œuvre la motion « Forest, Commune hospitalière ».....	44
2.16.	Les Femmes dans la Commune.....	44
2.16.1.	Gender budgeting.....	45
2.16.2.	Penser l'espace public avec et pour les femmes (voir chapitres 1.3 - 1.6 et 2-9).....	45
2.16.3.	Continuer d'augmenter le nombre de places d'accueil subsidiées	45
2.16.4.	Poursuivre et renforcer les démarches nécessaires avec la Région et la STIB afin de : (voir chapitre 1.9).....	45
2.16.5.	Renforcer la prise en compte des inégalités de genre dans l'instruction publique en (voir chapitre II.3) :	45
2.16.6.	Continuer à développer une politique de logement qui (voir chapitre 2.12).....	46
2.16.7.	Promouvoir la santé des femmes en (voir chapitre 2.4 et 2.5 et 2.8) :	46
3.	Finances et gouvernance.....	47
3.1.	Garantir la bonne gouvernance et une administration efficace.....	47
3.1.1.	Partager et déconcentrer le pouvoir.....	47
3.1.2.	Mener une politique du personnel moderne et humaine.....	47
3.1.3.	Accorder une attention particulière à la qualité du service public ainsi qu'à l'accès simplifié et humanisé aux services communaux.....	47
3.1.4.	Améliorer l'accessibilité des services communaux.....	47
3.2.	Des finances communales équitables, transparentes et en équilibre.....	48
3.2.1.	Pour une fiscalité communale saine et éthique :.....	48
3.2.2.	Pour des finances transparentes et participatives.....	49
3.3.	Une commune citoyenne, accessible et participative.....	49
3.3.1.	Faciliter l'accès à l'information et veiller à la transparence.....	49
3.3.2.	Améliorer la transparence des décisions du conseil communal.....	50
3.3.3.	Ouvrir le journal communal.....	50
3.3.4.	Renforcer l'implication des habitants dans la vie politique.....	50
3.3.5.	Renforcer le droit d'interpellation citoyenne.....	50
3.3.6.	Renforcer la consultation des habitant.e.s.....	50
3.3.7.	Renforcer la participation des Forestois.es à la prise de décision.....	50
3.3.8.	Soutenir les initiatives citoyennes.....	51
3.3.9.	Instaurer une culture d'évaluation des politiques.....	51
3.3.10.	Préparer les citoyen.ne.s de demain.....	51

